

PROJET
QUADRIENNAL

2019

2022



RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE

AVANT-PROPOS

L'objectif du RIM est de développer un écosystème favorable aux musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine, en proposant une réelle démarche professionnelle et structurée articulée avec une démarche équitable, coopérative et solidaire.

Le RIM s'inscrit ainsi dans une logique de soutien aux acteurs indépendants, pluriels tant par leur forme juridique que par les activités qu'ils mènent, qui reposent pour la plupart sur des initiatives privées d'intérêt général. Ces acteurs constituent l'essentiel des parties-prenantes de l'écosystème musical et sont ceux qui en garantissent la diversité, la créativité et la pertinence.

Dans cette même logique éthique, le RIM affirme que l'on ne peut faire culture ensemble en niant la diversité des cultures qui nourrissent notre humanité commune. Le RIM rappelle ainsi que les Droits culturels des personnes sont désormais inscrits dans la loi et qu'ils constituent un socle sur lequel il souhaite bâtir son action.

Le RIM réaffirme que les Droits culturels bousculent les hiérarchies, remettent en question la place de l'expertise, questionnent les pratiques, insistent sur la place de la personne dans les projets et les politiques publiques qui la concernent. Ils mettent au cœur de l'activité culturelle une revendication exprimée sur plusieurs terrains sociaux et politiques : celle d'une démocratie en actes, qui ne se satisfait plus de la délégation passive et exige, à différents niveaux, une participation active des personnes. Prendre part à la vie culturelle, et donc à la vie musicale, c'est pouvoir agir et interagir sur la définition même de ce que la collectivité désigne comme culture et qui ne saurait se limiter au champ d'action des professionnels de la culture ni aux politiques publiques spécifiques à ce champ. Il s'appuie pour ce faire sur une définition large de la culture, et insistant sur le fait qu'il ne peut y avoir « culture » que si chacun apporte son humanité aux autres, ce qui n'est jamais totalement acquis, pour aucune personne.

L'humanité est une quête et la responsabilité culturelle une nécessité pour garder l'espoir de faire « humanité ensemble », malgré toutes nos différences culturelles. Et ces différences culturelles prennent racine dans la définition de la culture telle qu'elle est proposée par les textes internationaux : « la culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie. »

Cette lecture universelle et inclusive de la culture, tout autant que le soutien volontaire de la Région et de l'État pour le déploiement de ses actions au service de l'intérêt général, permettent au RIM de promouvoir et de défendre la diversité culturelle à travers une réelle diversité musicale représentée par ses adhérents.

Sur le plan esthétique d'abord, le RIM a su défendre et assurer une diversité forte en s'appuyant, dès sa construction, sur la définition la plus large des musiques dites actuelles, en s'ouvrant à toutes les esthétiques musicales mais aussi à tous les acteurs de la chaîne musicale, en valorisant les rencontres, les croisements, les mélanges entre les différentes esthétiques des musiques actuelles ou populaires.

Diversité ensuite dans la nature de ses adhérents, de forme juridique, d'histoire, de structuration très diverses et très complémentaires, reconnus à égalité les uns avec les autres. Le RIM a ainsi défendu le principe d'une considération identique de tous ses adhérents, sans tenir compte de leur taille, de leur nombre de salariés, de leur statut, dans la logique mise en œuvre d'un adhérent égale une voix, sans collèges ni places réservées.

Diversité enfin dans la structuration territoriale du RIM, avec une volonté affirmée de la prise en compte de tous les territoires, dans une région très grande et multiple dans ses territoires et ses problématiques locales. Avec une structuration par territoires reposant sur la volonté de ne pas rester sur les anciens découpages régionaux, avec la nomination de délégués territoriaux sur cinq territoires, avec la répartition de ses salariés sur le nouveau territoire régional, avec des rencontres multiples organisées dans tous les espaces néo-aquitains, le RIM affirme la prise en compte de toutes les composantes de cette grande et multiple région Nouvelle-Aquitaine.

Pour mettre en œuvre ce projet, le RIM a inscrit sa démarche et son ambition dans l'affirmation de la Responsabilité sociétale des organisations, prise en compte aussi bien dans la gouvernance de l'association que dans la considération de l'équipe salariée. Cet ancrage trouve sa source dans l'affirmation de la prise en compte du Développement durable et de la soutenabilité des projets engagés.

Ce sont sur ces valeurs affirmées, inscrites, votées, que le projet pluriannuel développé ci-dessous s'appuie, sur elles qu'il a été bâti. Ce sont elles qui permettent le développement d'actions professionnelles pensées et réfléchies, éthiquement responsables.

Parce que faire, écouter, vendre, concevoir, enseigner, diffuser, produire... des musiques actuelles, c'est autant un plaisir dionysiaque qu'un des plus puissants vecteurs pour mettre au travail des Droits culturels, pour augmenter la dignité, la liberté, la capacité et la responsabilité des personnes...pour faire humanité ensemble.

Pour le conseil d'administration,
Ricet Gallet, directeur du CRMTL
et adhérent du RIM.

LA NAISSANCE DU RÉSEAU

10 • Chronologie du projet

11 • Engagements prioritaires

PAGE

14

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE

17 • Comité d'éthique

18 • Observation et évaluation

19 • Coopérations et transversalité

20 • Droits culturels

PAGE

22

VIE
ASSOCIATIVE

25 • Gouvernance associative

26 • Ressources humaines

28 • Administration

29 • Communication

30 • Système informatique

PAGE

32

DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

35 • Ressource

36 • Territoire 1

37 • Territoire 2

38 • Territoire 3

39 • Territoire 4

40 • Territoire 5

PAGE

42

DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL

45 • Musique enregistrée

46 • Médias

47 • Action culturelle

48 • Gestion sonore et prévention

49 • Chargé-e-s de communication

50 • Festivals

51 • Développement économique et financier

52 • Pratiques et partenariats responsables

53 • Service Civique

54 • Numérique

PAGE

56

DÉVELOPPEMENT
ARTISTIQUE

59 • Valorisation des œuvres, des artistes
et de l'entourage

60 • Export & mobilité internationale

61 • Structuration des acteurs du
développement artistique

PAGE

62

CO-CONSTRUCTION
DES POLITIQUES
PUBLIQUES

65 • Concertation territoriale

66 • Contrat de filière

67 • Convergence des politiques publiques

68 • SMAC

69 • Cafés-cultures

LA NAISSANCE DU RÉSEAU

La loi du 16 janvier 2015, relative à la « délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral » a opéré la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette profonde mutation s'inscrit dans un corpus législatif à l'origine d'un bouleversement inédit du contexte territorial et politique de l'écosystème des musiques actuelles (Lois MAPTAM, NOTRe et LCAP).

Ce contexte fut pour les acteurs de musiques actuelles de Nouvelle-Aquitaine l'occasion d'un renouveau. En choisissant dès 2015 la voie de la coopération et de l'innovation sociale, ils ont su créer les conditions du dialogue avec leurs partenaires et faire naître ainsi, grâce au soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, une ambition inédite : le Réseau des Indépendants de la Musique.

Juste avant la fusion, les trois réseaux constitués représentaient 99 adhérents et 15 salariés. Leurs principales activités étaient assez similaires, en cohérence avec celles d'un réseau professionnel (représentation, mise en réseau, animation territoriale, prospective, ...), auxquelles s'ajoutaient des expertises spécifiques développées au gré des priorités énoncées par leurs adhérents :

- le RAMA, créé en 1997, dont la mission était d'accompagner la structuration et le développement des musiques actuelles en Aquitaine s'était spécialisé dans les champs du développement économique, du développement durable et du Service Civique,

- le PRMA, créé en 2006, avait pour objet d'accompagner le développement des musiques actuelles en Poitou-Charentes et se positionnait notamment sur l'animation de réseau et l'intelligence économique,

- la FEPPIA, créée en 2007, avait pour objectif la structuration de la filière disque en Aquitaine et développait une expertise sur la musique enregistrée, la distribution et le numérique.

Par ailleurs, un vingtaine d'acteurs de musiques actuelles du Limousin, non fédérés, avaient une pratique et une habitude de travail en commun sur leur territoire dans le sens de l'intérêt général, de la diversité des initiatives et du développement des musiques actuelles.

Ce sont ces héritages, cumulés et repensés dans une démarche globale qui font aujourd'hui la richesse et la pertinence du RIM.

CHRONOLOGIE DU PROJET RIM

Janvier 2015 – juillet 2015 : premières réflexions

Conscients de l'impact majeur qu'allait engendrer la fusion des Régions au 1er janvier 2016, les acteurs de musiques actuelles d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes ont décidé d'impulser très tôt les premières réflexions sur la convergence de leurs réseaux professionnels.

Cette capacité à anticiper et à assumer le temps long d'une telle démarche collective est sans doute une des principales raisons de la création du RIM dans un contexte apaisé et dynamique, deux ans plus tard, en janvier 2017.

Septembre 2015 – juillet 2016 : mission d'accompagnement

L'autre ingrédient du succès est sans conteste le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Centre National des Variétés qui, dès 2015 dans le cadre de l'expérimentation du Contrat de Filière, ont financé une mission d'accompagnement des acteurs sur le modèle économique, le modèle de gouvernance, le modèle de ressources humaines et le projet d'activités du futur réseau, actant de ce fait le principe d'une «fusion-crédation» à l'issue de la période en juillet 2016 (E2S Conseil et Audencia). Trois séminaires de travail ont ainsi été organisés, ainsi que des réunions avec les gouvernances des réseaux et une série de plusieurs entretiens individuels des salariés.

• Septembre 2016 – janvier 2017 : comité de fusion

Dès septembre 2016, c'est un Comité de fusion réunissant trois représentants de chacun des quatre réseaux en présence qui a pris le relais pour, cette fois, réaliser formellement la création du RIM. Ses missions, accompagnées par un cabinet d'avocat et un expert-comptable, ont consisté à rédiger les statuts du RIM et le traité de fusion des réseaux, à construire un premier projet d'activité et une préconisation d'organigramme, à négocier le premier budget prévisionnel du RIM, à rencontrer tous les adhérents et partenaires publics des réseaux et à assumer toute la charge administra-

tive afférente à une fusion, jusqu'à l'organisation de l'Assemblée générale constitutive du RIM le 19 janvier 2017.

En trois mois, le Comité de fusion et les salariés ont organisé près d'une quarantaine de réunions. Un travail gigantesque qui n'aurait pu se faire sans l'implication des gouvernances et des équipes des réseaux, ni sans le choix assumé d'une prise de risque : se faire collectivement confiance pour dépasser les craintes éventuelles, les résistances au changement naturelles, pour choisir l'intérêt général des musiques actuelles et des territoires.

• Février 2017 – octobre 2017 : phase de transition

La naissance administrative du RIM ne fut en réalité qu'un point de départ de la fusion des réseaux. Nous mesurons aujourd'hui à quel point cette étape de transition fut dense et nécessaire (démarches administratives liées à la fusion, gestion des ressources humaines, gouvernance et pilotage du projet, refonte du projet associatif, mise en œuvre du Contrat de Filière, ...).

L'assemblée générale constitutive du RIM ne fut donc en aucun cas l'aboutissement d'un processus, mais bien plus son préambule. C'est un immense chantier que nous y avons ouvert et qui suppose encore aujourd'hui la mobilisation de tous, salariés comme gouvernance.

• Novembre 2017 – décembre 2019 : phase de déploiement

Avec ce premier rapport d'activité du RIM pour l'année 2017, nous entrons dans une nouvelle phase : le déploiement progressif des actions du RIM sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Deux ans de préfiguration depuis janvier 2015, puis trois ans de déploiement jusqu'en décembre 2019. Il nous faudra sans doute cinq ans pour que le RIM trouve son équilibre de fonctionnement. Un temps qui pourrait sembler long s'il n'était rapporté à l'ampleur des enjeux et des défis qui attendent les acteurs de musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.

ACTIVITÉS



GOVERNANCE

ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

- contribuer au développement de l'interconnaissance et de la compréhension de l'écosystème par ses acteurs,
- contribuer à renforcer l'implication des adhérents et de leurs équipes (salariés et bénévoles) dans les actions et dans la vie associative du RIM,
- poursuivre le travail de clarification des missions du réseau et de leur articulation avec celles de nos adhérents et partenaires,
- conduire une analyse du fonctionnement statutaire et de la gouvernance du RIM depuis 2017 et y apporter les évolutions nécessaires, notamment au regard des enjeux de la responsabilité sociétale et des Droits culturels,
- poursuivre l'expérimentation puis évaluer la méthode de gouvernance opérationnelle du projet basée sur des Cercles de travail (déclinaison de l'holocratie),
- travailler à la mise en cohérence progressive des outils et dispositifs à destination des acteurs,
- stabiliser le modèle économique et partenarial du RIM, en vue notamment de la sécurisation des temps de travail et de la capacité de mobilité de l'équipe,
- garantir aux acteurs et aux territoires, par la posture professionnelle du RIM comme par la nature de ses dispositifs, le respect de leurs spécificités (territoriales ou professionnelles),
- renforcer le travail de légitimation de l'écosystème des musiques actuelles et de ses acteurs.

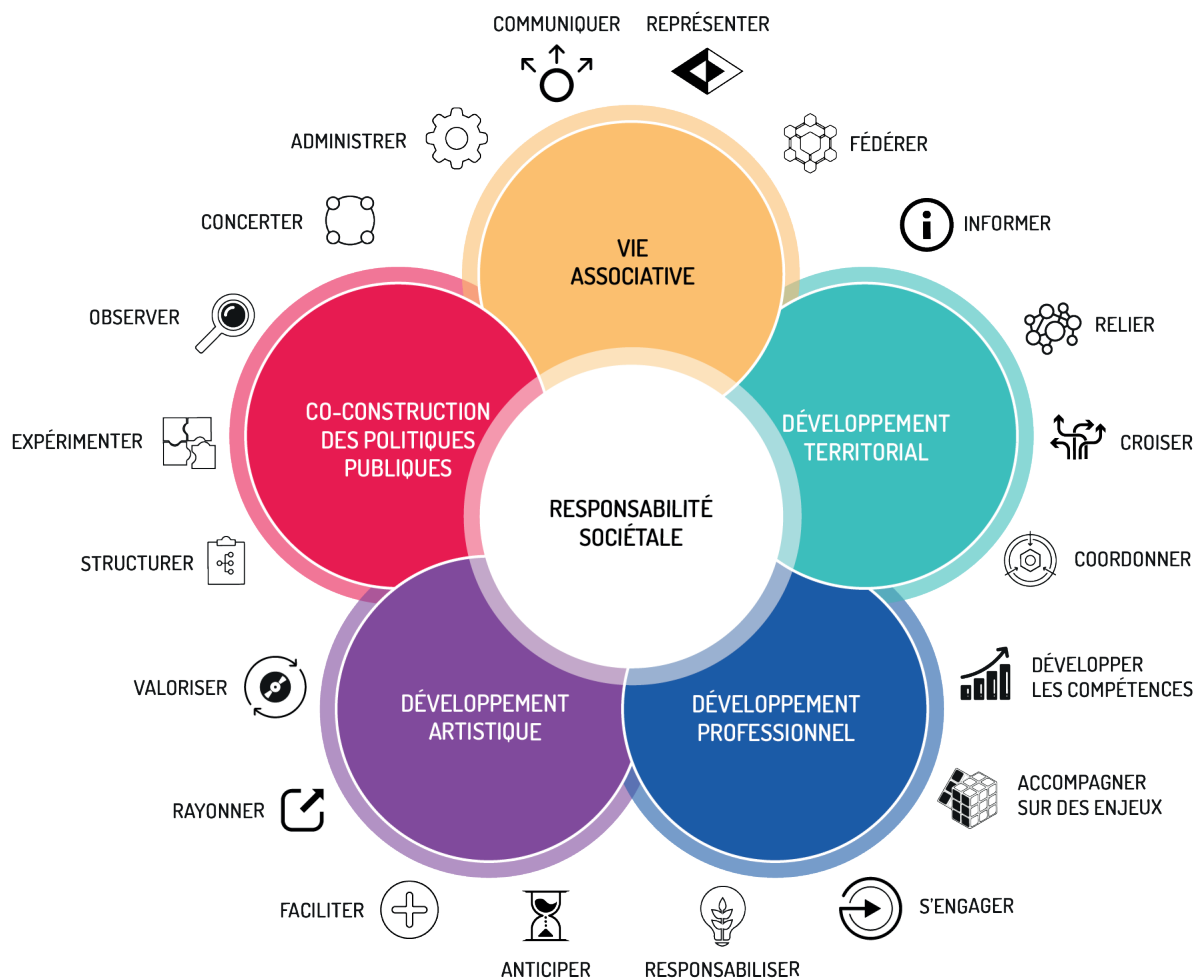
CERCLES DE TRAVAIL

L'HOLOCRATIE

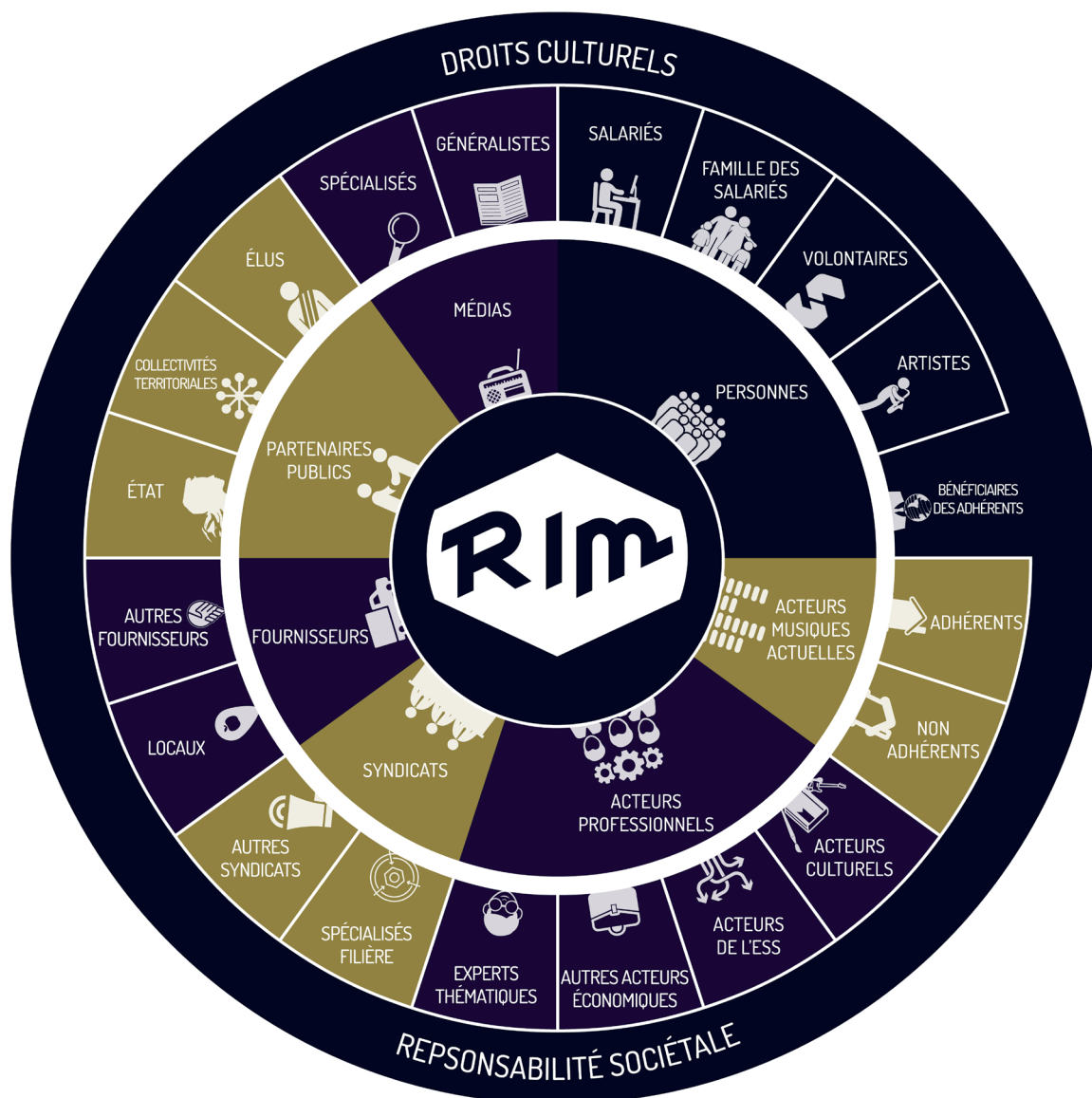
Au regard de la complexité du projet du RIM, il était indispensable de trouver une solution adaptée pour le pilotage du projet associatif, confronté durablement à de nombreux enjeux :

- un grand nombre d'adhérents, répartis sur 12 départements et représentant plus d'une vingtaine de métiers différents,
- un conseil d'administration équivalent aux assemblées générales des anciens réseaux,
- un projet ambitieux, dense et diversifié regroupant plus d'une vingtaine de thématiques,
- une équipe rajeunie, élargie de 30 % et renouvelée à 50 %,
- 3 typologies de fonctions (supports, spécialisées, territoriales),
- 3 sites de travail éloignés en moyenne de 200 km,
- 5 territoires de proximité et de nombreuses parties-prenantes.

Pour cela, nous nous sommes inspirés de l'holocratie pour concevoir et mettre en œuvre une méthode de pilotage et de gouvernance interne cohérente avec les principes associatifs et les ambitions du projet. L'holocratie est un «système d'organisation de la gouvernance, fondé sur la mise en œuvre formalisée de l'intelligence collective. Opérationnellement, elle permet de disséminer les mécanismes de prise de décision au travers d'une organisation fractale d'équipes auto-organisées. Elle se distingue donc nettement des modèles pyramidaux». Elle met en place des entités autonomes et indépendantes, mais qui sont reliées à une entité supérieure dont elles font partie.



Parties-prenantes DU RIM





RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

RÉFÉRENTE
MALIKA VIGNON

RÉFÉRENT ADHÉRENT
DAMIEN MORISOT

- 
- COMITÉ D'ÉTHIQUE
 - OBSERVATION ET ÉVALUATION
 - COOPÉRATIONS ET TRANSVERSALITÉ
 - DROITS CULTURELS

RÉFÉRENTE
Malika Vignon

ADHÉRENT RÉFÉRENT
Laurent Moulédous

Composition : Nicolas Antoine, Sarah Bambou, Ugo Cazalets, Marine Costecalde, Malika Vignon

OBJECTIFS

Dans un souci de structuration et de pérennisation du secteur des musiques actuelles, le RIM mène un travail d'observation, d'écoute et d'échanges auprès de ses parties-prenantes. Il identifie les initiatives existantes et innovantes, les valorise et les essaime.

Le Cercle RSO s'inscrit dans cette dynamique. Il porte et garantit un regard éthique sur l'ensemble du projet associatif du RIM. Il sensibilise individuellement et collectivement l'équipe et la gouvernance aux questions de Responsabilité Sociétale et de Développement Durable. Il accompagne les adhérents dans leurs pratiques et développe les partenariats dans une démarche responsable.

- Accompagner les acteurs musiques actuelles sur les questions de Responsabilité Sociétale (la diversité culturelle, la gouvernance transparente et participative, les enjeux environnementaux, l'amélioration continue des conditions et des relations de travail), en mettant à disposition des ressources et des outils,
- interroger ce qui rend plus juste le RIM et son écosystème au regard des Droits culturels,
- prendre en compte et préserver cet écosystème, en développant une interdépendance positive entre le RIM et ses parties-prenantes.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Contribuer à l'engagement des acteurs musiques actuelles dans des pratiques durables,
- rendre lisible la démarche de Responsabilité Sociétale dans sa globalité : dépasser les enjeux environnementaux (changement climatique, préservation de la biodiversité) pour aborder les questions sociales (respect de la dignité humaine et des droits de l'homme) et économiques (réduction des inégalités),
- clarifier le rôle que peut jouer la Responsabilité Sociétale au sein du réseau et renforcer cette articulation.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

RÉFÉRENTE
Malika Vignon

ADHÉRENT
RÉFÉRENT
À définir

OBJECTIFS

Pour inscrire le projet associatif du RIM dans la durée, il est nécessaire que la transparence, la redevabilité, les comportements éthiques, la reconnaissance des intérêts des parties-prenantes, le respect du principe de légalité, la prise en compte des normes internationales de comportement et le respect des droits de l'homme servent de base à l'ensemble des actions du réseau.

Le Comité d'éthique traduit la volonté d'expérimenter un nouveau mode de gouvernance afin d'assurer la pérennité et la cohérence du projet associatif.

- S'interroger et échanger sur les enjeux et les moyens de réalisation d'une meilleure transparence,
- émettre des avis et des recommandations sur des actions à mener et des postures à adopter par le réseau.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Rendre intéressant, transparent et clair le rôle du Comité d'éthique,
- permettre à chaque membre du réseau de bénéficier d'un espace de recours,
- proposer des sujets aux membres du réseau au regard des enjeux du secteur et de la société,
- expérimenter un nouvel organe consultatif associé à la gouvernance.

OBSERVATION & ÉVALUATION

RÉFÉRENTS

Ugo Cazalets
Malika Vignon

ADHÉRENT RÉFÉRENT

Matthieu Perrein

OBJECTIFS

L'observation et l'évaluation apparaissent comme des éléments essentiels de la démarche du RIM, autant pour assumer la transparence et la redevabilité de son propre projet associatif que pour comprendre et rendre visible le travail des acteurs sur le terrain, et accompagner les adhérents et les partenaires sur cette thématique.

Les données qualitatives et quantitatives récoltées et traitées par le réseau témoignent d'un environnement favorable à une démarche de responsabilité sociétale dans les musiques actuelles. Les organisations du secteur cherchent à se construire durablement, en intégrant des valeurs innovantes et humanistes.

Il est également nécessaire de construire de nouvelles coopérations et de renforcer celles déjà existantes avec des partenaires experts.

- Mesurer l'évolution du projet associatif du RIM et ses actions vis à vis des enjeux du secteur et des besoins de ses acteurs, en rendant lisible et en valorisant l'impact sociétal,
- participer à l'analyse du secteur musiques actuelles et de ses mutations,
- évaluer et communiquer la démarche de progression.
- accompagner les adhérents et les partenaires sur cette thématique, en déployant une méthode de travail spécifique.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Se doter de données actualisées sur le secteur musiques actuelles pour appuyer l'action de plaidoyer et de co-construction des politiques publiques,
- développer des outils adaptés aux évolutions du secteur musiques actuelles,
- accompagner les adhérents et partager des méthodes de travail sur l'observation et l'évaluation,
- construire un panel d'indicateurs perenne, permettant à la fois l'observation et l'évaluation des projets ponctuellement et leur comparaison dans le temps,
- articuler et participer à la coordination des démarches d'observation et d'évaluation du RIM, de l'Agence L'A et du CNM.

COUVERTURE DU DOSSIER
«OBSERVATION ET ÉVALUATION»
(RIM - OCTOBRE 2018)

LA RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
DANS
LES MUSIQUES
ACTUELLES

OBSERVATION ET VALORISATION

2006 - 2016
VOLET 2



COOPÉRATIONS & TRANSVERSALITÉ

RÉFÉRENTES
Sarah Bambou
Malika Vignon

ADHÉRENT
RÉFÉRENT
[à définir]

OBJECTIFS

Les coopérations professionnelles sont cohérentes et pérennes à condition, pour le réseau, de construire des bases stables de travail et d'intier le dialogue, l'interconnaissance la co-construction entre les différentes parties-prenantes.

En cohérence avec son objet associatif, le RIM porte une attention particulière à l'accompagnement de ses adhérents, de leurs équipes et au renforcement des coopérations. Enjeu majeur pour le développement d'un écosystème durable, équitable et solidaire, cet accompagnement se situe au croisement des missions du RIM que sont la responsabilité sociétale, la valorisation des initiatives culturelles et l'intelligence économique.

- Faciliter le dialogue interprofessionnel entre acteurs du secteur musiques actuelles,
- développer et consolider les liens entre acteurs internes et hors secteur musiques actuelles, en initiant des rencontres entre réseaux et en connectant des acteurs aux approches multiples,
- valoriser la coopération en rendant lisibles et compréhensibles les projets de coopération du réseau auprès de ses parties-prenantes.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Inscrire les actions dans la durée pour ne pas réduire la coopération aux actions de partenariat ponctuel,
- préserver les spécificités propres de chaque acteur : l'interconnaissance, la mutualisation et le transfert de compétences doivent répondre à un objectif de complémentarité,
- être attentif aux opportunités de coopération.

DROITS CULTURELS

RÉFÉRENTES

Marine Costecalde
Malika Vignon

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS

Christian Josué
Ricet Gallet

OBJECTIFS

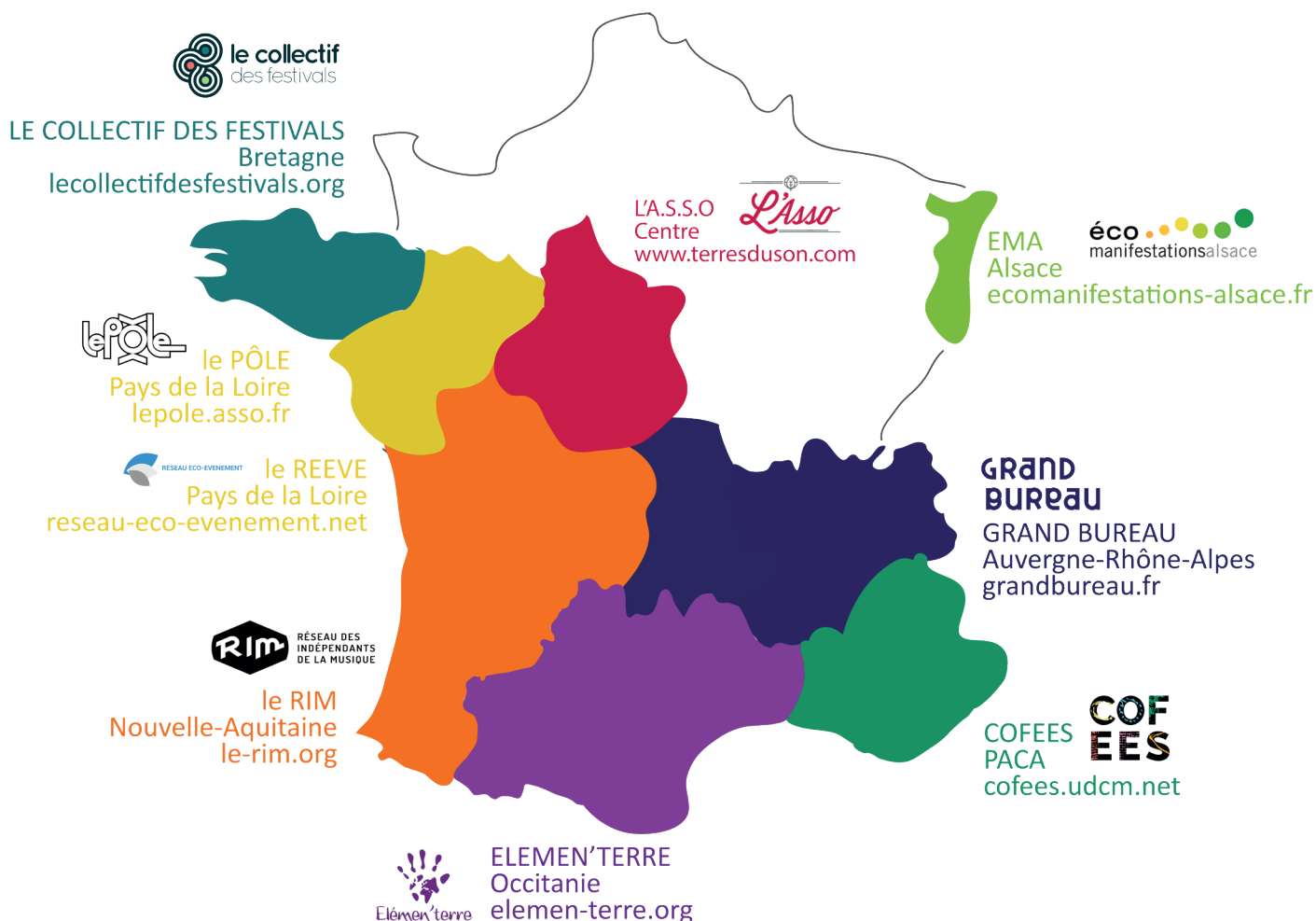
La question des Droits culturels, longtemps sous-jacente aux différents projets des réseaux professionnels et de la plupart de leurs adhérents, s'est peu à peu imposée comme une évidence, en cohérence avec les enjeux éthiques des musiques actuelles et avec leurs démarches de Développement durable. L'inscription des Droits culturels dans les lois NOTRe (article 103- 7 août 2015) et LCAP (article 3 – 7 juillet 2016) a posé une légitimité nouvelle à cette thématique et lui a donné un cadre d'expression dont le RIM s'empare aujourd'hui avec enthousiasme. Au même titre que la responsabilité sociétale, la diversité culturelle est une thématique très transversale qui impacte l'ensemble des actions du RIM. Elle est inscrite dans les statuts du RIM comme un des objectifs centraux du réseau, qui s'engage à accompagner et renforcer les projets portés par ses adhérents et ses partenaires.

- Développer une politique d'accompagnement de l'écosystème des musiques actuelles sur les Droits culturels dans le but de contribuer plus largement à leur progression,
- valoriser et développer la diversité culturelle parmi les actions des adhérents,
- permettre l'appropriation des enjeux des Droits culturels par les parties-prenantes du RIM afin de positionner la filière Musiques Actuelles comme acteur des Droits culturels.

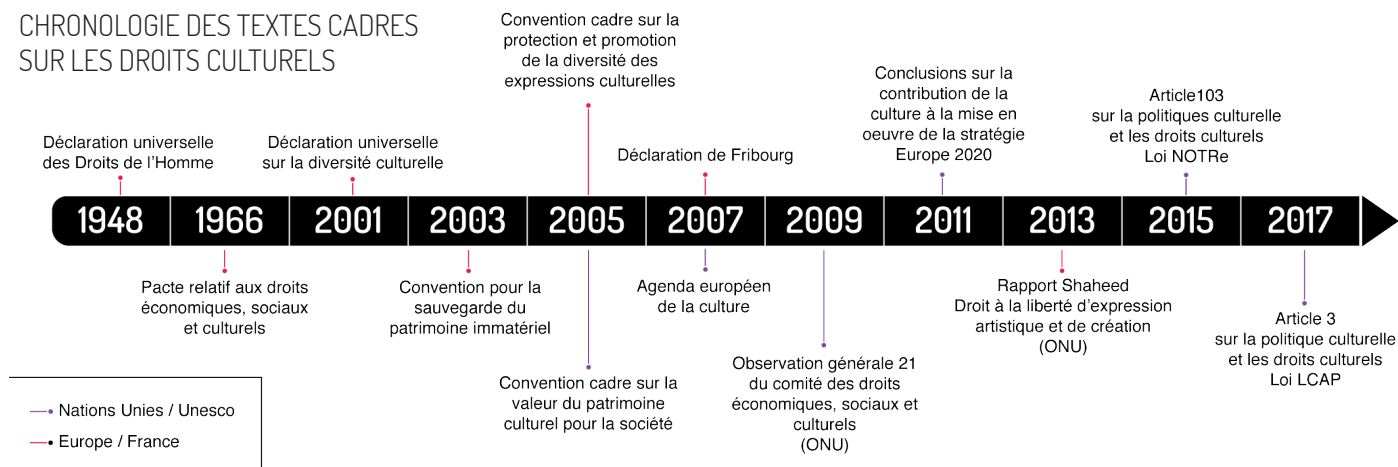
PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

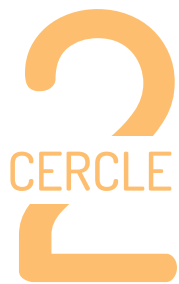
- Définir une stratégie et un positionnement de la filière pour le développement des Droits culturels. Le RIM finalise les chantiers entamés grâce à la démarche régionale (lancée en 2017) et fonde également une stratégie interne durable,
- expérimenter une méthode de sensibilisation/appropriation aux enjeux liés aux Droits culturels. Le RIM doit trouver un moyen de mettre à disposition des parties-prenantes des outils adéquats pour leur permettre de s'emparer du sujet à son rythme,
- renforcer et rendre lisibles les liens entre Responsabilité sociétale des organisations (RSO) et Droits culturels. Le RIM doit peu à peu parvenir à intégrer les enjeux des Droits culturels au même titre que ceux de la Responsabilité sociétale des organisations, en toute clarté et lisibilité. Le comité d'éthique pourra être un espace d'expérimentation de la méthode,
- trouver et consolider des financements dédiés à la thématique Droits culturels. L'objectif à moyen terme est de trouver des financements permettant de dédier clairement une ligne budgétaire (temps de travail, accompagnement adhérents...).

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES RÉGIONALES D'ACCOMPAGNEMENT À LA RSO



CHRONOLOGIE DES TEXTES CADRES SUR LES DROITS CULTURELS





VIE ASSOCIATIVE

RÉFÉRENTE
ISABELLE BOUSQUET

RÉFÉRENT ADHÉRENT
OLIVIER PETERS

- 
- GOUVERNANCE ASSOCIATIVE
 - RESSOURCES HUMAINES
 - ADMINISTRATION
 - COMMUNICATION
 - SYSTÈME INFORMATIQUE

RÉFÉRENTE
Isabelle Bousquet

ADHÉRENT RÉFÉRENT
Olivier Peters

Composition : Anne Lecourt-Le Both, Éléonore Dubois, Isabelle Bousquet, Léa Gilbert, Malika Vignon, Sooyong Lee-Pajot, Jean Baptiste Magne

OBJECTIFS

La gouvernance du projet associatif du RIM est sans doute l'enjeu interne le plus important pour le réseau. En faisant de la proximité, de l'expertise et de l'innovation les maîtres-mots de la démarche du RIM, les adhérents ont impulsé une façon singulière d'aborder la gouvernance et la relation aux territoires. Faire du RIM une organisation apprenante, administrativement opérationnelle, durable, socialement responsable, dans le respect des principes éthiques de la gestion des compétences, est un objectif central. Ceci en faisant du RIM un outil performant de valorisation et de représentation au service de l'intérêt général :

- assurer l'articulation entre la gouvernance élue et l'équipe salariée, dans une posture de respect et de transparence, en cohérence avec les principes statutaires du RIM,
- garantir à l'équipe salariée un environnement éthique, managérial, technique et administratif bienveillant, coopératif et dynamique,
- permettre une conduite de projets associant toutes les dimensions de l'écosystème des musiques actuelles (territoriales et professionnelles),
- soutenir les démarches de reponsabilité sociétale des organisations,
- assumer, individuellement et collectivement une vision prospective et systémique du secteur d'activité, notamment dans sa complexité (liens et interactions),
- rendre compte auprès des parties-prenantes du RIM des actions réalisées, de choix stratégiques effectués et des impacts de ses décisions,
- coordonner, valoriser et représenter les adhérents,
- développer le sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée vis à vis du projet associatif,
- maintenir une posture de proximité et de solidarité du RIM auprès de ses adhérents.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Poursuivre l'expérimentation et évaluer une méthode de pilotage et de gouvernance interne cohérente avec les principes associatifs et les ambitions du projet, en s'appuyant sur une déclinaison des principes de l'holocratie (Cercles),
- accompagner l'équipe et la gouvernance élue du RIM dans la réflexion et la formulation du projet associatif du RIM,
- garantir le fonctionnement opérationnel du RIM,
- garantir à l'équipe salariée un environnement éthique, managérial, technique et administratif bienveillant, coopératif et dynamique,
- garantir la proximité, la solidarité et l'équité du RIM en tenant compte des évolutions de l'environnement et de la filière,
- oeuvrer pour une meilleure connaissance et reconnaissance du RIM auprès de ses parties-prenantes.

GOVERNANCE ASSOCIATIVE

RÉFÉRENTE
Léa Gilbert

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Hélène Nailler
Daniel Rodriguez

OBJECTIFS

La gouvernance associative du RIM est composée de l'ensemble de ses adhérents, réunis autour d'un objectif commun défini par le projet du RIM. L'objectif de cette thématique est de réfléchir aux meilleures manières d'impliquer les adhérents dans la vie associative du RIM, de se questionner sur les processus de concertation et de prise de décision, et de mettre en place les moyens nécessaires pour faire vivre le projet associatif commun.

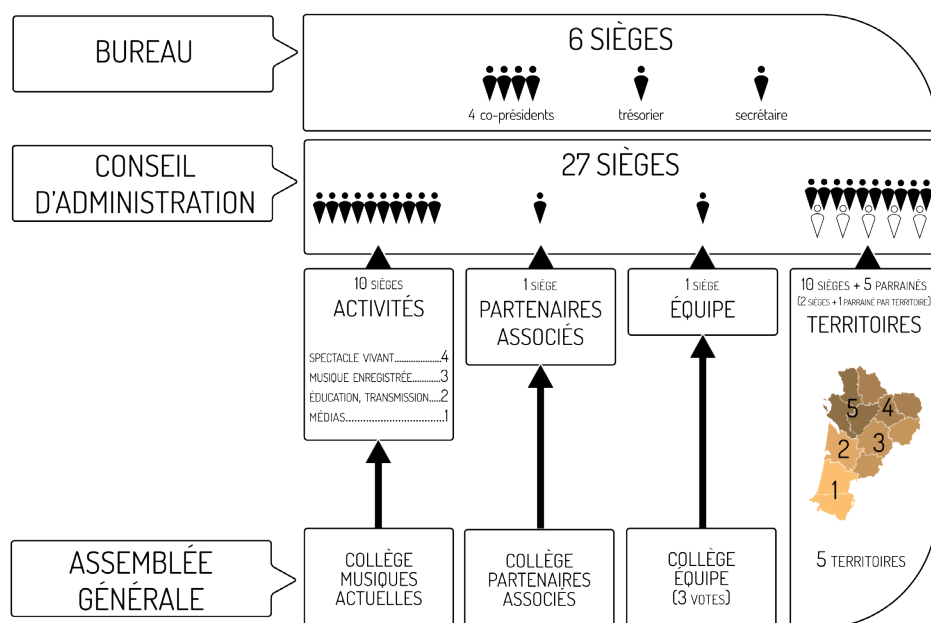
Il s'agit de :

- garantir la lisibilité du projet associatif et la bonne circulation des informations et des actions menées par le RIM (axes de travail, thématiques, rendez-vous...)
- impliquer les adhérents dans le projet associatif du RIM, véhiculer un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée vis-à-vis de l'objectif commun,
- permettre l'interconnaissance, les échanges et les rapprochements entre les adhérents, et entre les adhérents et l'équipe salariée,
- organiser les temps nécessaires au bon fonctionnement de la vie associative,
- gérer et coordonner les mouvements au sein du réseau : demandes d'adhésion, nouveaux adhérents, départs...
- se questionner sur les évolutions à apporter à la gouvernance : démocratie interne, renouvellement, statuts, règlement intérieur, valeurs...

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Développer les outils nécessaires à l'interconnaissance et au rapprochement des adhérents et de l'équipe salariée,
- garantir la proximité et la solidarité du RIM avec chacun de ses adhérents de manière équitable : capitalisation et relais des informations, vision de toutes les activités et tous les territoires,

ARTICULATION DE
LA GOUVERNANCE
DU RIM



- garantir la fluidité et la clarté des process liés à la gouvernance associative par l'équipe et les adhérents (arrivée d'un nouvel adhérent, règlement intérieur...),
- poursuivre l'amélioration de la gouvernance au regard des principes éthiques portés par le RIM (RSO, Droits culturels) et mettre en œuvre les évolutions potentielles.

RESSOURCES HUMAINES

RÉFÉRENTS

Isabelle Bousquet
Florent Teulé

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS

Eric Roux
Damien Morisot
Laurent Moulédous
Gaëtan Brochard

OBJECTIFS

En faisant de la proximité, de l'expertise et de l'innovation les maîtres mots de la démarche du RIM, les adhérents ont impulsé une façon singulière d'aborder la gestion des compétences en cohérence avec les principes associatifs et les ambitions du projet. L'organigramme du RIM est donc à l'image de l'organisation de sa gouvernance : une articulation étroite entre spécialisation et proximité. Au conseil d'administration, composé de sièges par activité et de sièges représentant les cinq territoires du RIM, répondent 10 fonctions spécialisées et cinq délégations territoriales, auxquelles s'ajoutent évidemment des fonctions supports.

L'équipe du RIM est composée de 18 salariés (dont deux mises à disposition via l'AGEC&CO) et représentera 15,1 ETP en 2019. Ses compétences au service du réseau ont été pensées pour répondre aux enjeux du projet sur le long terme. Les fonctions supports et spécialisées du RIM ne sont pas attachées à un territoire en particulier, contrairement aux délégations territoriales, qui sont géographiquement au plus proche des adhérents et des territoires concernés.

Afin d'être en cohérence avec l'objectif de proximité énoncé par les adhérents et partenaires, le RIM déploie trois sites de travail sur le territoire régional, disposant chacun de salles de réunion afin d'accueillir des temps de travail pour nos adhérents :

- Bègles, son siège social en location commerciale, qui regroupe quatorze salariés,
- Périgueux, où un salarié du RIM est hébergé gracieusement par la Ville de Périgueux sur le site de la Filature de l'Isle, en proximité de nos adhérents Le Sans Réserve et l'IMR,
- Poitiers, qui accueille trois salariés dans une location auprès de l'Agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine

Cette façon d'interagir avec les adhérents, et au sein même de l'équipe salariée du RIM, doit continuer à être éprouvée, cultivée. Informer, accompagner les salariés, mobiliser et développer les ressources humaines du RIM dans le respect des principes éthiques nécessaires au bon déploiement du projet sur les territoires seront les maîtres mots afin de poursuivre une dynamique faisant du RIM une organisation apprenante et innovante.

Les principaux objectifs pour les ressources humaines se définissent ainsi :

- garantir une gestion des ressources humaines durable : améliorer la qualité de vie au travail, appliquer un management responsable et participatif, appréhender les besoins en compétences sur le long terme et accompagner au changement (GPEC). S'assurer de la convergence puis la cohésion des postures, des méthodes et des outils de travail,
- créer une dynamique de travail et d'équipe favorable à la bonne réalisation du projet,
- améliorer le dialogue entre la gouvernance et l'équipe salariée : favoriser le dialogue social. Trouver des solutions répondant aux besoins des salariés et de la gouvernance,
- harmoniser l'organisation de travail des salariés sur les différents sites du RIM,
- constituer une base d'indicateurs communs pour mettre en œuvre une stratégie d'observation de l'écosystème : (enquête de conjoncture, ...) et une démarche d'évaluation des actions.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

18
SALARIÉS

15,1
ETP

3
SITES DE
TRAVAIL

- Gérer, améliorer et analyser les besoins d'organisation des compétences du RIM : ajuster la répartition des fonctions et compétences dans un processus permanent d'accompagnement au changement,
- assurer l'accompagnement et l'inclusion de nouvelles ressources humaines : l'arrivée de nouveaux volontaires en Service Civique sur les différents sites de travail du RIM chaque année va nécessiter de penser leur intégration au sein de l'équipe,
- accompagner et favoriser la montée en compétences des salariés : inscrire la formation des salariés dans un processus permanent,
- favoriser les temps d'échanges entre l'équipe et la gouvernance : accompagner l'équipe et la gouvernance élue du RIM dans la conception et le déploiement du projet associatif du RIM. Organiser et permettre des temps d'échange plus réguliers,
- organiser des temps d'équipe réguliers et conviviaux : maintenir des réunions d'équipe au complet régulièrement, le temps de bilan et de prospective sous forme de séminaire afin de favoriser la culture d'équipe,
- réinterroger les processus RH et leurs outils : la répartition des salariés sur trois sites de travail complexifie la mise en place des processus RH. Leur remise en question et leur amélioration vont être des éléments clés de cohésion d'équipe,
- compléter les temps de travail partiels : aller chercher des nouvelles sources de financement pour compléter les temps de travail « subis » et insuffisants pour la bonne réalisation des missions après une année d'existence,
- impliquer la gouvernance dans la vie d'équipe : en dehors des temps de bureau, de CA, d'AG, de cercle et de thématiques, imaginer d'autres temps d'échange avec la vie de l'équipe,
- assurer une meilleure compréhension commune,
- veiller à l'amélioration durable de la bonne qualité de vie au travail des salariés : aux bonnes conditions de travail des salariés : appliquer les principes de la QVT en impliquant les salariés dans une démarche participative,
- poursuivre les relations partenariales : avec CO, CONFER, AGECE, Pôle emploi culture spectacle, Cabinet Pouban et Pousse.

RÉFÉRENTES

Isabelle Bousquet
Anne Lecourt-Le Both

ADHÉRENT RÉFÉRENT à définir

OBJECTIFS

Le RIM se doit d'être une structure administrative opérationnelle durable, socialement responsable, au service des acteurs de l'écosystème des musiques actuelles et de ses adhérents. Sa réalisation demandera de tenir compte des différents contextes politiques, économiques et législatifs du secteur afin de mettre en œuvre pleinement son projet associatif.

La création du RIM en janvier 2017 a nécessité la refonte de la gestion et des méthodes de travail utilisées auparavant. Il s'agit ici de trouver un équilibre entre les obligations administratives et la réalité des besoins de l'équipe salariée pour qu'elle mène à bien ses missions, tout en tenant compte des réalités des adhérents (temporalités différentes, niveaux de développement économique et administratif...).

Pour se faire, il est nécessaire de :

- administrer le RIM dans le respect de la législation du travail du secteur d'activité ceci en lien étroit avec la gouvernance et l'équipe salariée,
- gérer financièrement et économiquement le RIM sur le principe de la prudence : garantir la bonne santé financière du RIM à court, moyen et long terme,
- coordonner financièrement les projets en lien avec l'équipe et les différents site de travail. Anticiper les besoins de financement et rechercher de nouvelles ressources,
- adapter la gestion de l'association à la réalité professionnelle des salariés du RIM et des parties-prenantes du secteur,
- poursuivre et renforcer les relations avec nos partenaires : publics, opérationnels.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Finaliser et fluidifier les process administratifs existants : adapter et faire évoluer les process administratifs en interne notamment la circulation de l'information, la récupération des données,
- articuler les besoins administratifs avec la réalité des missions menées par l'équipe,
- créer et affiner des procédures administratives pour la mise en œuvre des activités et projets du RIM : entre salariés et adhérents du RIM mais aussi entre adhérents,
- accompagner les salariés dans la prise en main des process et obligations administratives, dont ceux relatifs à la protection des données,
- accompagner les salariés dans la prise en main des process et obligations administratives,
- apporter notre expertise administrative en externe : soutenir les adhérents sur leur organisation administrative (conseils sur leurs outils, mutualisation d'outils interne au RIM...),
- gérer les différents site de travail : veiller au bon fonctionnement des différents sites de travail et aux bonnes conditions de travail,
- garantir la pérennité économique du RIM : appliquer une gestion prudente et trouver de nouvelles sources de financement,
- construire et penser la stratégie économique du RIM sur le long terme,
- veiller aux évolutions et obligations législatives, politiques et économiques et leurs bonnes applications,
- expérimenter mesurer l'impact du portage de dispositifs publics : améliorer la fluidité et la réactivité,
- consolider durablement la trésorerie : trouver des solutions partenariales et temporelles qui permettent de renforcer les fonds propres du RIM. Ceci afin de palier le décalage de trésorerie et d'en réduire les coûts induits,
- consolider les partenariats sur la gestion administrative : poursuivre le dialogue avec nos partenaires.

COMMUNICATION

RÉFÉRENTS

Léa Gilbert

Jean-Baptiste Magne

ADHÉRENTS

RÉFÉRENTS

Daniel Rodriguez

Rudy Lannou

DEPUIS LA CRÉATION

DU RIM (CHIFFRES AU 31.12.18) :



Facebook

reseaurim

• 2854 abonnés



Twitter

@rimreseau

• 577 abonnés

• 642 tweets



Sendinblue

• 174 campagnes mail

• 130.000 destinataires

• 37.444 ouvertures



Site internet

le-rim.org

• 134 articles publiés

• 34.000 visites

OBJECTIFS

En tant que réseau, le RIM existe grâce à l'ensemble de ses adhérents, reliés les uns aux autres autour d'un projet associatif commun. C'est l'union de ses adhérents qui fait la force du RIM... Il y a réciprocité : le poids et le rayonnement du RIM peuvent représenter une vraie force pour les adhérents qui le composent. Affirmer l'identité du RIM et la faire rayonner auprès de ses parties-prenantes, légitimer son rôle en tant que réseau, porter la voix de ses adhérents, les valoriser, les accompagner à l'usage des outils de communication et représenter la filière musiques actuelles deviennent alors des missions essentielles à la réalisation du projet RIM.

Il s'agit de :

- rendre le projet associatif du RIM visible et compréhensible par toutes ses parties-prenantes (partenaires publics, professionnels de la filière, autres filières, autres acteurs, grand public...),
- conférer au RIM une identité forte, dynamique, reconnaissable,
- légitimer la position du RIM auprès des partenaires publics et des acteurs de la filière,
- valoriser les adhérents du RIM, promouvoir leurs initiatives et porter leur voix auprès de toutes les parties-prenantes,
- faire rayonner les valeurs et les actions du RIM à tous les niveaux (local, national, international),
- faciliter la capitalisation et la circulation des informations au sein de l'équipe, au sein du réseau et à l'extérieur,
- accompagner l'équipe et les adhérents à l'usage des méthodes et outils de communication.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Évaluer et améliorer en continu la lisibilité du projet associatif du RIM par toutes ses parties-prenantes,
- développer les outils de la communication interne et les faire évoluer en fonction des besoins: grande base de contacts à jour et partagée, capitalisation d'informations sur les adhérents, plateformes d'échanges, méthodes de circulation d'infos,
- développer des outils interactifs et dynamiques pour valoriser les adhérents et la filière auprès de toutes les parties-prenantes (y compris le grand public),
- conserver des process de communication internes et externes fluides et clairs pour tous : évaluer la lisibilité des méthodes de travail et aider l'équipe et les adhérents à s'en emparer,
- optimiser les méthodes de veille et de relais des informations : réussir à garder constamment une visibilité sur les projets menés par les salariés et par les adhérents et à les diffuser sur les bons canaux,
- développer des outils et des supports de communication dynamiques tout en respectant le budget du RIM et les évolutions de sa gouvernance,
- mettre en place des passerelles intra-filière et inter-filières

SYSTÈME INFORMATIQUE

RÉFÉRENTE
Sooyoung Pajot

ADHÉRENTE
RÉFÉRENTE
Éléonore Dubois

OBJECTIFS

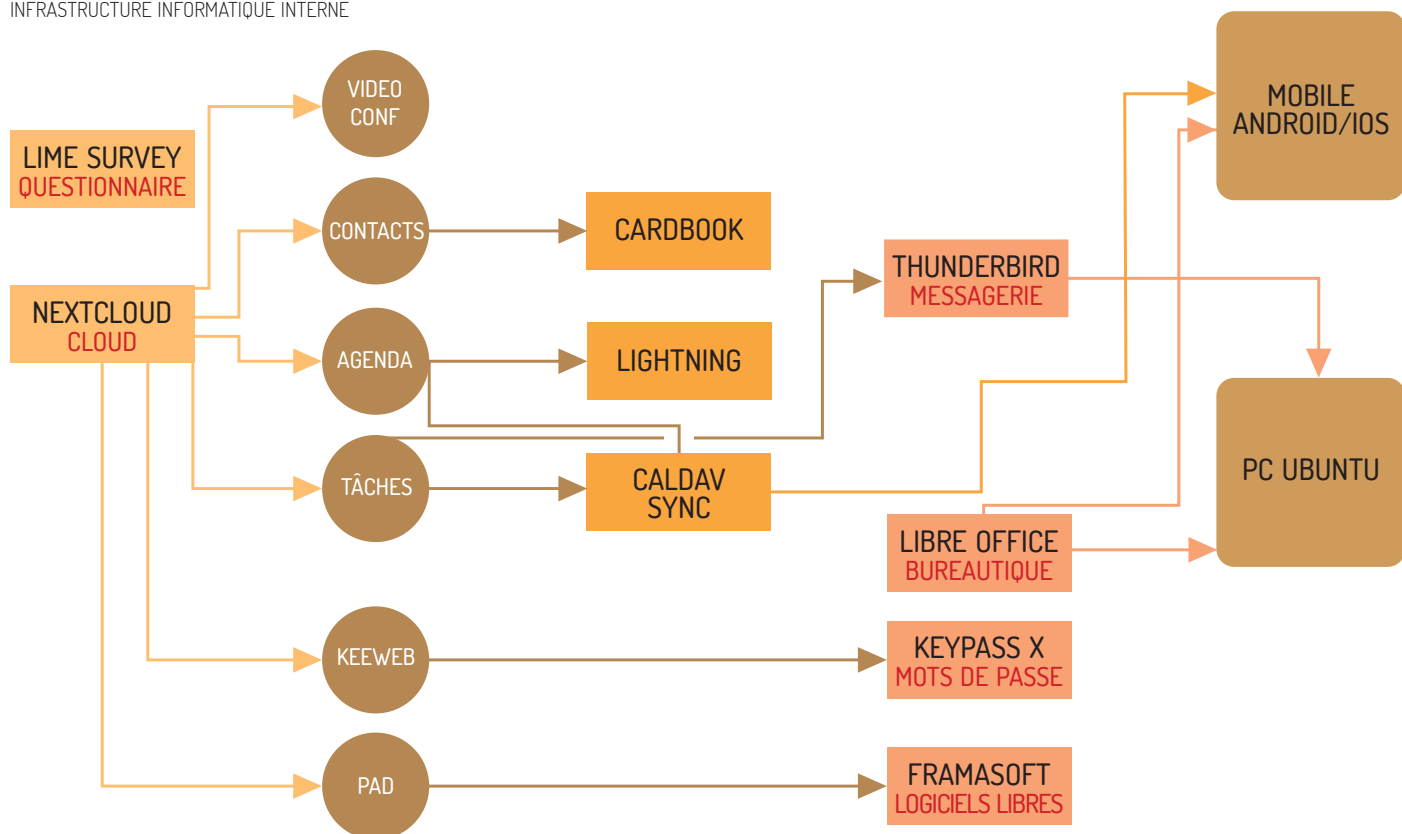
L'objectif de cette thématique est de concevoir, d'installer et de veiller au bon fonctionnement de l'infrastructure informatique et du réseau du RIM. En outre, son but est de proposer des solutions d'évolution, de travailler sur des pistes d'optimisation, et de réfléchir à des alternatives innovantes qui apportent toujours plus de performances.

- Assurer un bon fonctionnement du système d'information, en tenant compte des attentes et besoins des salariés et adhérents, tout en veillant aux évolutions technologiques,
- administrer le parc informatique afin de garantir et améliorer sa performance, sa fiabilité et la sécurité,
- concevoir l'organisation générale et l'évolution de l'architecture du système d'information selon les besoins du RIM et les opportunités technologiques.

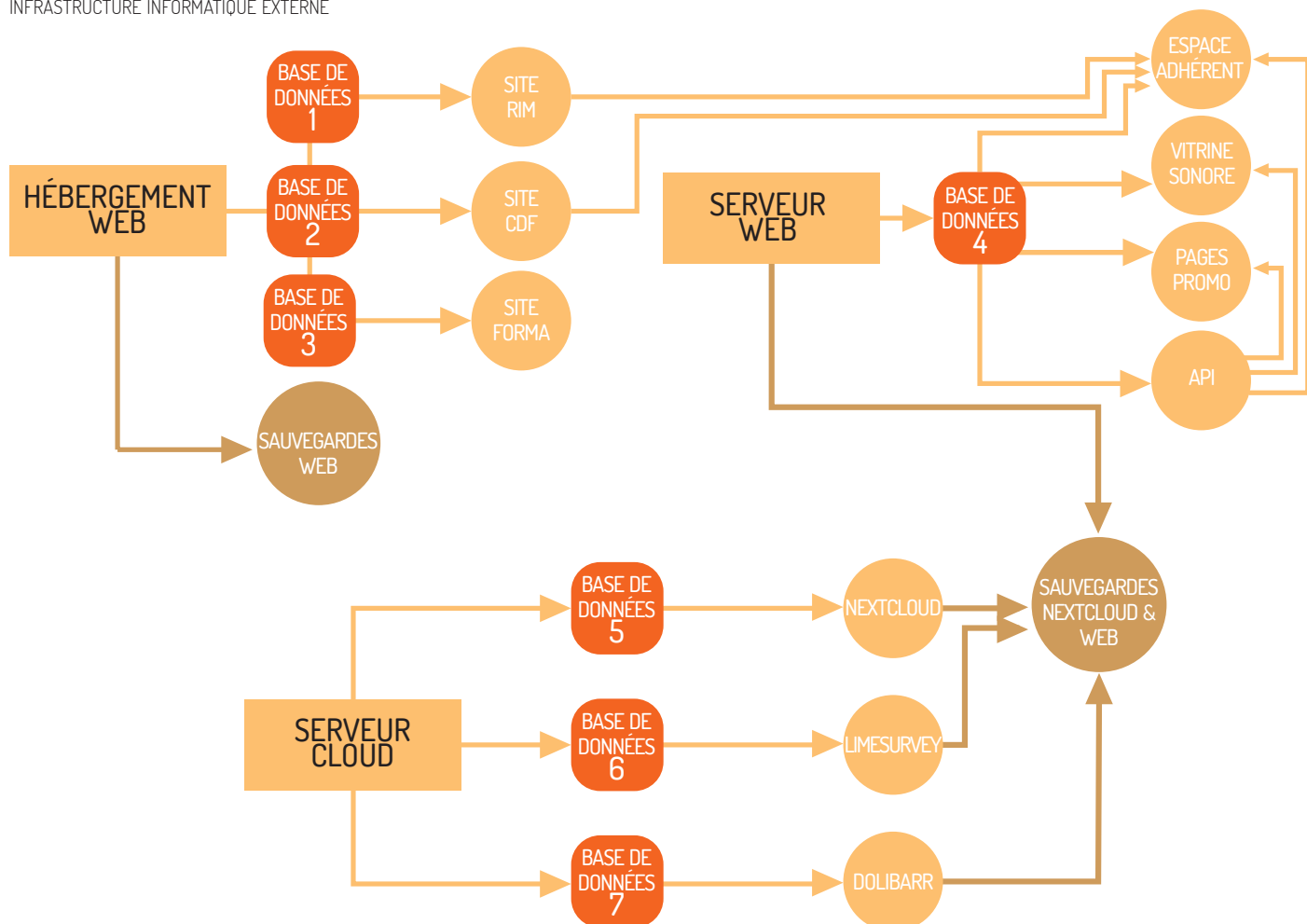
PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Préparer les cahiers des charges pour l'évolution d'une application, de tout ou partie du système, et contribuer à la mise en œuvre d'une solution pertinente,
- mettre en place, développer ou paramétrer certaines applications selon les besoins des utilisateurs,
- faire évoluer les applications existantes et les rendre facilement utilisables par les personnes concernées,
- actualiser les bases de données du RIM.

INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE INTERNE



INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE EXTERNE





DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RÉFÉRENT
NICOLAS ANTOINE

RÉFÉRENTS ADHÉRENTS
GUY GARCIA
PAULINE GOBBINI

- RESSOURCE
- TERRITOIRE 1
- TERRITOIRE 2
- TERRITOIRE 3
- TERRITOIRE 4
- TERRITOIRE 5

RÉFÉRENT
Nicolas Antoine

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS
Guy Garcia, Pauline Gobbini

Composition : Nicolas Antoine, Madeline Rey, Ugo Cazalets,
Rémi Chastenet, Benjamin Suhard, Eleonore Dubois, Jean-Baptiste Magne

OBJECTIFS

La capacité du réseau à construire un lien durable de proximité avec ses adhérents, à initier et à faire vivre des stratégies de développement local est une priorité du RIM depuis sa création. Cette volonté territoriale doit respecter les besoins spécifiques de développement professionnel des acteurs.

Cela oblige, dans la gouvernance du RIM comme dans ses ressources humaines, à un dialogue permanent entre des fonctions spécialisées et des fonctions territoriales. Ces dernières sont équitablement réparties sur le territoire régional via 5 territoires de proximité, composés de 1 à 3 département(s). Chacun de ces territoires est ainsi, au minimum, doté d'un délégué territorial et de deux élus territoriaux, en lien avec le reste de l'équipe salariée. Ils sont les garants des objectifs de développement territorial du RIM :

- connaître les réalités, projets et problématiques des adhérents à travers un lien de proximité fort et durable,
- susciter et faciliter l'implication, au sein du réseau, des structures et individus qui les composent (salariés, membres de la gouvernance, bénévoles),
- créer les conditions d'une interconnaissance inclusive au sein de l'écosystème entre structures de typologie d'activité différentes (spectacle vivant, musique enregistrée, éducation artistique, médias...),
- favoriser les échanges et les coopérations avec les différentes parties-prenantes au sein des territoires ou au-delà,
- assurer une gestion de proximité des thématiques, projets et actions du RIM, notamment la circulation des œuvres et des artistes, la coordination du service civique et les actions collectives autour de la ressource,
- assurer une fonction de ressource sur le territoire pour l'équipe du RIM / assurer une fonction de ressource du RIM pour le territoire.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Susciter la prise de conscience de la capacité de chacun à être acteur du réseau pour les adhérents, et ce, en particulier pour les nouveaux et futurs adhérents,
- développer, consolider, voir formaliser les partenariats et coopérations notamment entre territoires,
- créer des passerelles entre territoires et acteurs éloignés ou ne se connaissant pas suffisamment, par affinité de projet ou de problématique rencontrée,
- rechercher des pistes d'amplification de la capacité d'action territoriale du RIM, notamment en terme de temps de travail et moyens dédiés,
- renforcer les articulations entre le développement territorial et les autres cercles de travail du RIM, en les rendant lisibles et concrets pour les adhérents et structures des territoires,
- envisager, voire expérimenter, la possibilité d'un-e référent-e salarié tournant sur ce cercle de travail.

RESSOURCE

RÉFÉRENT
Benjamin Suhard

ADHÉRENT
RÉFÉRENT
Jérémy Galliot

OBJECTIFS

Plusieurs opérateurs, adhérents ou non du RIM, assument un rôle d'accompagnement, de conseil et de ressource de proximité à destination des artistes et porteurs de projets régionaux, quelque soit leur niveau de développement. Le soutien à cette fonction par les partenaires publics reste toutefois hétérogène sur les territoires. Le RIM souhaite œuvrer pour une meilleure reconnaissance de ces actions, des compétences qu'elles sous-tendent, et encourager la coopération au niveau régional entre les adhérents autour de cette notion, afin de faciliter et d'étendre leur rayonnement. Dans la continuité de la réflexion initiée pendant FORMA, il apparaît nécessaire de fédérer les acteurs concernés autour d'une réflexion stratégique sur la fonction ressource en musiques actuelles.

L'action du RIM sur ce champ vise à :

- mettre en réseau les acteurs de cette thématique sur le territoire afin de générer une dynamique vertueuse avec/entre les adhérents et les parties-prenantes,
- contribuer à donner plus de visibilité et de lisibilité aux initiatives des adhérents en matière de ressource, à la fois auprès du public et des partenaires publics, encourager l'échange de pratique et le développement des compétences des adhérents en la matière,
- assurer la pérennité d'un service de proximité de conseil et de ressource sur le territoire.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Établir une stratégie concertée sur cette thématique avec les adhérents concernés, prenant en compte les acteurs hors filière musiques actuelles,
 - affiner la connaissance des acteurs de la ressource sur le territoire, notamment des acteurs non adhérents,
 - augmenter la visibilité des compétences et des initiatives d'aide aux porteurs de projets, de conseil et de ressource sur le territoire,
 - reproduire l'événement FORMA, en priorité sur les territoires qui ne l'ont pas encore accueilli (T1, T2, T3) au rythme d'une édition par an, en partenariat systématique avec des acteurs locaux,
 - contribuer à la réflexion autour des politiques publiques de soutien aux acteurs du conseil aux porteurs de projets et de la ressource.

AFFICHE FORMA #3 (2018)



TERRITOIRE 1

(40/64)

RÉFÉRENT
Ugo Cazalets

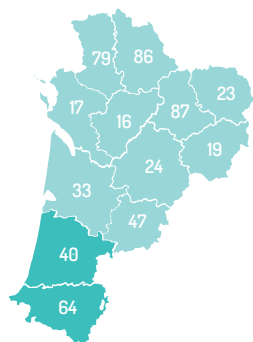
ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Stéphane Gréco
Laurent Moulédous

OBJECTIFS

Le T1, composé des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, est situé à l'extrémité sud de la Région. Il s'agit du seul territoire du RIM limitrophe à l'Espagne, ouvert sur l'Occitanie à l'est et le reste de la Nouvelle-Aquitaine au Nord. 19 adhérents sont implantés sur ce territoire, dont 12 dans le champ du spectacle vivant et 7 sur la musique enregistrée. Les coopérations, réflexions ou actions communes existent depuis plusieurs années. L'historique d'un réseau commun, la géographie et la démographie du territoire l'expliquent en partie, notamment au travers d'un bassin de vie à cheval entre le Sud des Landes et le Pays Basque. Néanmoins, la structuration des acteurs est à poursuivre, particulièrement pour renforcer le lien entre le live et le disque mais également avec les autres parties-prenantes du territoire.

La présence du délégué territorial en lien avec les élus territoriaux vise à :

- construire un lien durable de proximité avec les adhérents et les parties-prenantes,
- contribuer à la montée en compétences des adhérents, notamment concernant les enjeux et fonctions stratégiques des acteurs de musiques actuelles,
- inciter à des connexions et coopérations au delà du territoire (en région Nouvelle-Aquitaine, vers l'Est - Occitanie, ou vers le Sud – transfrontalier),
- assurer une gestion de proximité des projets / thématiques / actions du RIM,
- contribuer à la finalisation du maillage des SMACs en Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'articulation entre elles et avec les autres parties-prenantes (lien Béarn - Pays Basque – Landes).



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Développer une connaissance fine des réalités, enjeux et problématiques des adhérents au travers d'un suivi individuel des acteurs,
- poursuivre la structuration des acteurs du territoire, principalement en favorisant l'interconnaissance entre les adhérents et les autres parties-prenantes du territoire, notamment avec des acteurs d'autres champs culturels ou socioculturels,
- mobiliser les acteurs ressources du territoire, de la Région voire au-delà pour favoriser la montée en compétences des adhérents,
- assurer une fonction de ressource (principalement professionnelle et institutionnelle) pour les adhérents du territoire et leurs parties-prenantes (partenaires publics et opérationnels),
- étudier l'opportunité de développer une stratégie de long terme sur le transfrontalier, en lien avec la thématique export du RIM et en mobilisant les expériences et compétences des adhérents sur ce champ.

TERRITOIRE 2

(33)

RÉFÉRENTE
Madeline Rey

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Rudy Lannou
Matthieu Perrein
Pauline Gobbini

OBJECTIFS

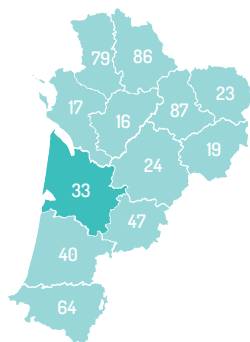
Avec une forte concentration d'acteurs, liée à l'attractivité de la métropole Bordelaise, le Territoire 2 s'étend sur le seul département de la Gironde et nécessite une attention particulière. Le territoire compte 44 adhérents : 19 dans le champ du spectacle vivant, 16 dans la musique enregistrée, 3 dans la transmission éducation, 3 partenaires associés et 1 média. Bien que les anciens réseaux expliquent, en partie, de nombreuses coopérations, réflexions et actions communes sur le territoire, le RIM conserve l'enjeu, essentiel, de rassembler et de créer du lien. Ancré dans le projet global du RIM, le territoire 2 se définit comme un « outil », espace de dialogue solidaire et pérenne favorisant l'interconnaissance et permettant l'impulsion de nouvelles actions et dynamiques en articulation avec les fonctions spécialisées.

La présence de la déléguée territoriale en lien avec les élus territoriaux vise à :

- favoriser l'interconnaissance entre les adhérents de la Gironde, créer un espace de rencontres et de dialogues entre les adhérents,
- co-construire les politiques publiques en Gironde, construire un lien durable de proximité avec les partenaires publics et opérationnels,
- identifier des besoins, être l'incubateur de dynamiques et actions pour le RIM en articulation avec les fonctions spécialisées du RIM (ex : musique enregistrée, développement économique...).
- veiller à l'inclusion de tous par tous (scène, disque, média).

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Approfondir la connaissance du territoire et de ses acteurs : être au plus proche des réalités de terrain, connaître au mieux les besoins et attentes des adhérents, dans le but d'affiner et améliorer l'analyse territoriale,
- construire un lien durable de proximité entre les adhérents, leurs parties-prenantes, être force de proposition sur la mise en place d'un développement local durable,
- assurer une fonction de ressource territoriale : pour les adhérents, les partenaires publics et opérationnels en favorisant les liens avec les autres filières sur le territoire (livre, arts visuels, arts de la rue...),
- favoriser l'implication des adhérents : contribuer à l'appropriation des outils mis en place, rendre plus lisible les objectifs communs du RIM, fédérer autour d'objectifs communs,
- faciliter l'articulation des projets en cours et futurs avec l'arrivée constante de nouveaux adhérents sur le territoire,
- consolider le temps de travail du/de la délégué(e) territorial(e) (0,7 etp).



TERRITOIRE 3

(19/24/47)

RÉFÉRENT

Rémi Chastenet

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS

Guy Garcia

Thomas Desmaison

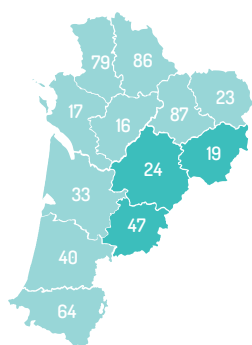
Christophe Carmeille

OBJECTIFS

Le Territoire 3 (Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne) se retrouve au carrefour de deux anciennes régions aux constructions historiques et culturelles différentes. C'est là tout l'enjeu de ce territoire. Créer du lien et de l'interconnaissance entre les adhérents en engageant une dynamique et une animation permettant la transmission et l'appropriation du projet du RIM. De plus, les forces vives du territoire et leurs représentations au sein du réseau sont centralisées sur les grands bassins de vie. Cependant le territoire regorge de porteurs d'initiatives à découvrir, lier et rassembler, particulièrement autour de la musique enregistrée et des médias.

La présence du délégué territorial en lien avec les élus territoriaux vise à :

- construire un lien durable de proximité entre les adhérents, leurs parties-prenantes, en favorisant la convergence et les coopérations entre leurs différentes typologies,
- accompagner la participation des adhérents sur différents échelons territoriaux en tenant compte de leur structuration et de leurs possibles : territoire de proximité, régional, inter-régional,
- contribuer à la montée en compétences des adhérents,
- assurer une gestion de proximité des projets, thématiques et actions du RIM, en lien notamment avec ses fonctions spécialisés,
- adopter une posture de ressource, pour le territoire dans une logique d'intérêt général, pour les adhérents du réseau et pour l'équipe du RIM,
- accompagner la finalisation du maillage des SMACs du territoire,
- approfondir la connaissance du territoire et de ses acteurs par le délégué territorial, en appuyant prioritairement sur les espaces du Nord Corrèze et du Lot-et-Garonne.



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Penser de nouvelles méthodes d'animation du territoire, permettant une meilleure interconnaissance des adhérents, des acteurs et de leurs parties-prenantes ainsi que leur montée en compétences,
- favoriser la participation des adhérents à la construction du projet du RIM, notamment des acteurs de la musique enregistrée et des médias, sous-représentés sur le territoire,
- veiller à l'inclusion de la diversité des fonctions représentées chez les adhérents (salariés, administrateurs(trices) et bénévoles) aux différents thématiques et groupes de travail du RIM,
- renforcer les cofinancements dédiés au poste de délégué territorial en s'appuyant notamment sur sa fonction de ressource territoriale (FDVA, dispositif local, ...),
- articuler le déploiement des missions de Service Civique sur le territoire en lien avec les fonctions spécialisées du RIM : missions portées et tutorées par le RIM et/ou ses adhérents,
- assurer une veille constante sur les adhérents et la filière musiques actuelles du territoire au travers d'outils dédiés.

TERRITOIRE 4

(23/86/87)

RÉFÉRENT

Nicolas Antoine

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS

Bertrand Mougeot

Pascal Gaméra

Jadicaël Dacosta

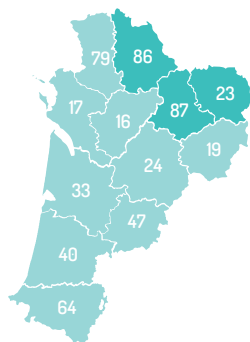
OBJECTIFS

Le Territoire 4 (Creuse, Vienne, Haute-Vienne) rassemble des acteurs de deux ex-régions et de deux anciennes capitales régionales. Deux des départements n'étaient par ailleurs pas couverts par un réseau musiques actuelles régional structuré.

Trois ans après la fusion administrative des régions, et deux ans après la création du RIM, il convient d'acter que cet historique influe aujourd'hui encore sur le quotidien des structures et leurs relations partenariales. En parallèle, l'interconnaissance et les échanges se sont développés notamment à la faveur des deux temps forts du réseau accueilli en 2018 sur le T4 (AG de printemps et FORMA).

La présence du délégué territorial en lien avec les élus territoriaux vise à :

- entretenir les liens de proximité existants établis avec les adhérents et parties-prenantes du territoire au cours des deux premières années d'existence du RIM,
- veiller à conserver une réelle attention à long terme envers les portions de territoire dépourvues d'adhérents (notamment les secteurs éloignés de Poitiers et Limoges pour la Vienne et Haute-Vienne),
- inciter à des connexions et coopérations au sein et au delà du territoire (en région Nouvelle-Aquitaine ou vers l'est/nord régions Centre et Auvergne-Rhône-Alpes, voire Pays de la Loire),
- poursuivre un déploiement équitable des missions et actions du RIM (service civique, circulation des œuvres et des artistes, temps de rencontres et de concertation...),
- soutenir les dynamiques locales de concertation, mutualisations, et coopération (notamment Solima Creuse),
- s'assurer de la contribution et de l'accès des acteurs aux politiques et dispositifs publics qui les concernent.



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Poursuivre le développement d'une culture et d'habitudes de réseau (échanges, coopération, transfert de savoir-faire) sur un territoire où seuls deux structures étaient préalablement adhérentes à un réseau régional,
- contribuer à la finalisation du maillage des SMACs en Creuse et Haute-Vienne, ainsi qu'au suivi des deux labellisations existantes en Vienne,
- éprouver et capitaliser l'expérience liée au déploiement des thématiques et actions du RIM sur le territoire (réseau de distribution, coordination du service civique, collaboration avec les fonctions spécialisées au sein de l'équipe...),
- anticiper et réaliser l'évaluation et le renouvellement du financement FONJEP du poste de délégué territorial.

TERRITOIRE 5

(16/17/79)

RÉFÉRENT
Benjamin Suhard

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Laurence Guinot
Gaëtan Brochard
Josette Renaud

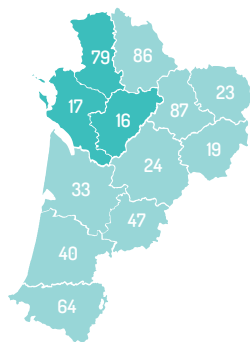
OBJECTIFS

Le territoire 5 compte 22 adhérents implantés sur les départements Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, majoritairement dans le champ du spectacle vivant. Si les adhérents se connaissent globalement bien sur ce territoire essentiellement rural – qui bénéficiait de la présence d'un réseau musiques actuelles avant la création du RIM – les coopérations se concentrent plutôt sur des bassins de vie restreints, entre agglomérations voisines. Une attention particulière est également à porter à l'intégration de structures émergentes ou isolées géographiquement au sein du réseau.

Toutefois, le territoire est riche d'initiatives (festivals, lieux de diffusion ou d'accompagnement artistique...) propres à dynamiser et densifier le maillage territorial des adhérents.

La présence du délégué territorial en lien avec les élus territoriaux vise à :

- construire un lien durable de proximité avec/entre les adhérents et les parties-prenantes,
- accompagner la participation des adhérents aux initiatives du réseau,
- inciter à des connexions et coopérations au sein et au delà du territoire, notamment entre structures issues de différents collèges,
- assurer une gestion de proximité des projets / thématiques / actions du RIM,
- apporter un soutien en terme de ressources aux adhérents et parties-prenantes du territoire,
- contribuer à la montée en compétences des adhérents, notamment concernant les enjeux et fonctions stratégiques des acteurs de musiques actuelles,
- encourager et participer à la co-construction des politiques publiques dans le champ des musiques actuelles auprès des collectivités du territoire.



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Expérimenter de nouvelles méthodes d'animation du territoire, afin d'encourager les rencontres autour des initiatives des adhérents et avec leurs parties-prenantes,
- veiller à l'inclusion des équipes salariées et/ou des dirigeants bénévoles dans la circulation des informations, ainsi qu'aux différentes rencontres et initiatives portées par le RIM,
- encourager/faciliter la participation des adhérents à la construction du projet du RIM et à sa mise en œuvre,
- affiner la connaissance des acteurs du territoire, notamment des acteurs non adhérents sur les territoires les plus isolés,
- adopter une posture d'accompagnement/ressource pour les collectivités en réflexion sur leur politique Musiques Actuelles en mettant à contribution les acteurs du territoire,
- consolider le temps de travail du/de la délégué(e) territorial(e) (0,7 ETP).

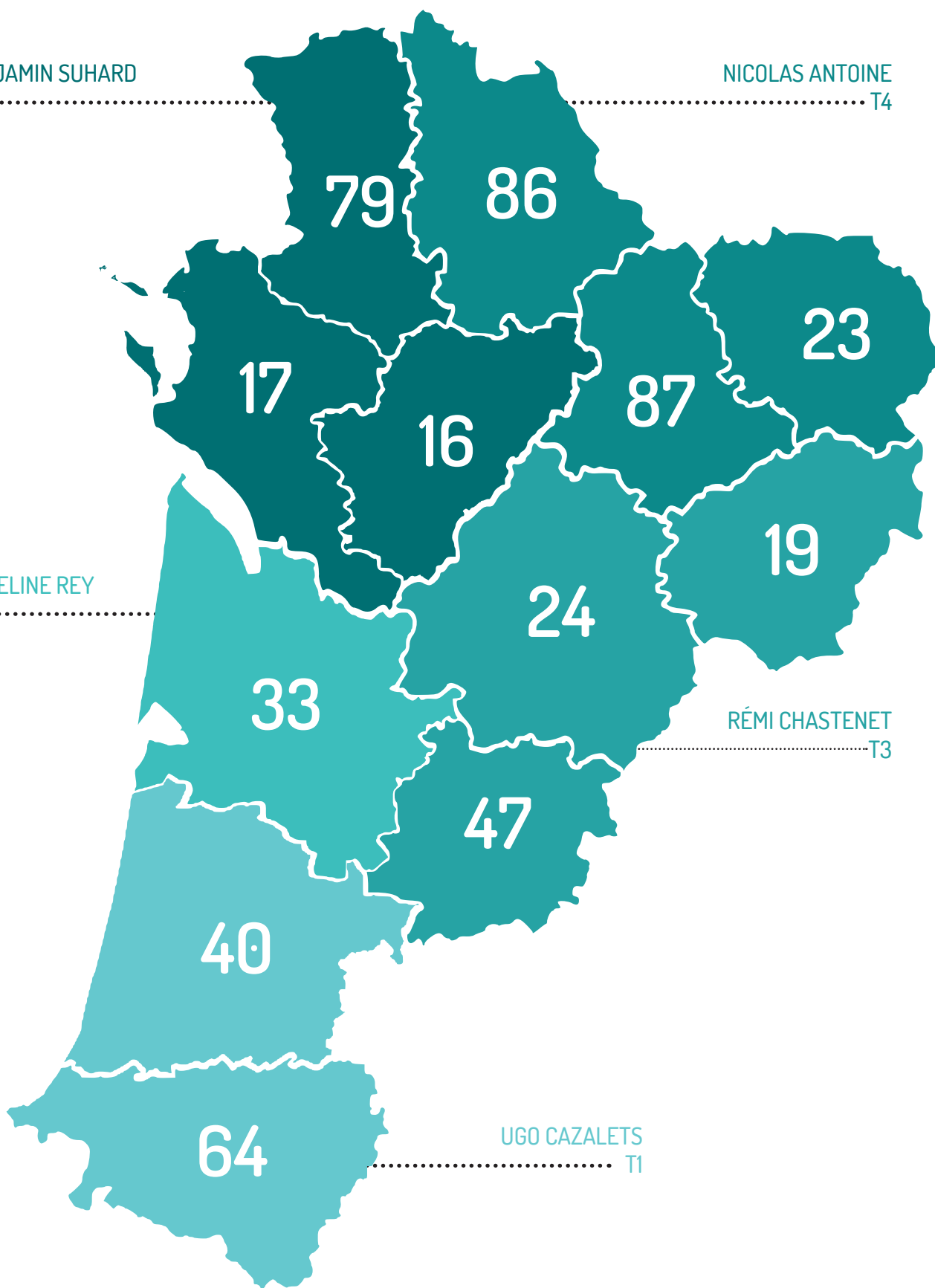
BENJAMIN SUHARD
T5

NICOLAS ANTOINE
T4

MADELINE REY
T2

RÉMI CHASTENET
T3

UGO CAZALET
T1





DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

RÉFÉRENTE
ÉLÉONORE DUBOIS

RÉFÉRENTS ADHÉRENTS
LAURENCE GUINOT

- MUSIQUE ENREGISTRÉE
- MÉDIAS
- ACTION CULTURELLE
- GESTION SONORE ET PRÉVENTION
- CHARGÉ-E-S DE COMMUNICATION
- FESTIVALS
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- PRATIQUES ET PARTENARIATS RESPONSABLES
- SERVICE CIVIQUE
- NUMÉRIQUE

RÉFÉRENTE
Éléonore Dubois

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS
Laurence Guinot
Jeremy Galliot

Composition : Éléonore Dubois, Isabelle Bousquet, Marine Costecalde, Rémi Chastenet, Sarah Bambou, Léa Gilbert

OBJECTIFS STRATÉGIQUE GÉNÉRAUX

Les organisations de musiques actuelles, quelque soient les activités qu'elles déploient et les territoires sur lesquels elles s'expriment, sont confrontées depuis plus de 10 ans aux mutations rapides de l'environnement dans lequel elles évoluent. Législations, outils, stratégies, partenaires, organisations territoriales, modalités du soutien public, usages et réflexes d'achats, tous ces éléments sont constamment bouleversés et supposent pour les acteurs de maîtriser des contextes et compétences de plus en plus complexes.

Le RIM accompagne donc la structuration de ses adhérents sur les problématiques spécifiquement liées à leurs différents métiers, autant que sur les enjeux majeurs de leur écosystème :

- favoriser l'interconnaissance, l'échange et le croisement des pratiques entre dirigeants, salarié-e-s, bénévoles, volontaires des structures adhérentes : organiser le partage des réalités, expériences et savoir-faire,
- soutenir la professionnalisation : contribuer à la montée en compétence des équipes sur des thématiques transversales comme spécialisées,
- optimiser les moyens de développement offerts par la double approche sectorielle (musiques actuelles) et géographique (acteurs de la Nouvelles-Aquitaine) : faciliter la mise en commun, rechercher les opportunités de mutualisation et les coordonner,
- impulser, encourager et accompagner la coopération : aider les adhérents à travailler ensemble, comme avec le reste des structures de l'écosystème,
- créer les conditions favorables à l'expérimentation et à l'innovation, au sein du RIM et/ou des structures adhérentes : placer le pouvoir du collectif au service du renforcement de chacun-e.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Permettre la constitution de groupes d'acteurs en capacité d'être force de proposition sur les actions collectives à mener : créer des synergies, faire émerger de nouvelles réponses,
- alimenter les volontés de convergence (scène-disque-média notamment) : favoriser le dialogue et l'interconnexion, croiser les thématiques progressivement,
- garantir la circulation d'information entre le développement professionnel et le développement territorial : faciliter l'orientation des adhérents dans les deux sens,
- travailler sur la méthodologie de projet au-delà des indicateurs de bilan, en lien avec la thématique « observation et évaluation »,
- veiller aux liens permanents entre besoins des adhérents et solutions existantes - internes et externes : observer les changements conjoncturels, évolutions des modèles, rester à l'écoute du territoire,
- mobiliser nos partenaires privilégiés sur l'articulation des actions d'accompagnement du RIM avec les leurs, selon nos différents périmètres d'intervention, développer nos relations avec nos homologues sur le territoire national,
- étudier les différents angles d'approche possibles sur les thématiques restant à explorer.

MUSIQUE ENREGISTRÉE

RÉFÉRENTE
Éléonore Dubois

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Sean Bouchard
Matthieu Perrein

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Face aux diverses mutations qu'ils rencontrent (économiques, technologiques, ...), les labels indépendants se regroupent en région depuis plus de 10 ans autour d'actions collectives, avec la nécessité de repenser et diversifier leurs activités. Dans la continuité d'une dynamique volontaire sur la place de la musique enregistrée en Nouvelle-Aquitaine (plus de 90 structures concernées), leur soutien et leur accompagnement entre dans une stratégie globale d'aide à l'artistique et aux métiers qui lui sont nécessaires. L'activité phonographique exige une grande polyvalence et des compétences accrues, souvent exercées dans des micro-structures, parfois bénévoles, et endémiques (liées à leur ancrage territorial, parfois doté d'une identité ou culture forte, avec un fonctionnement unique, un univers artistique singulier, des modèles de développement inédits, etc.).

L'objectif de cet accompagnement spécifique est autant de soutenir les missions des labels indépendants, afin de défendre et de promouvoir la diversité musicale, que d'œuvrer à la reconnaissance de leur légitimité au sein du secteur des musiques actuelles :

- accompagner spécifiquement les structures et les métiers de la production et de l'édition phonographique,
- assurer un suivi sur-mesure et personnalisé concernant la prise en main des outils et services mis à disposition, autant que leur accès aux informations et ressources du RIM et ses partenaires,
- garantir la représentativité de leur activité et de leurs métiers au sein du réseau et ses partenaires, de l'écosystème, et vis-à-vis du grand public,
- valoriser le rôle du label indépendant dans l'écosystème musical, défendre l'intérêt général de son implantation en région et favoriser le dialogue interprofessionnel,
- étudier les actions en place ou à venir sous l'angle de leurs problématiques, au même titre que les actions dédiées aux labels peuvent éventuellement être ouvertes ou adaptées aux autres typologies d'adhérent,
- contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées, veiller à l'équilibre entre formats physique et numérique.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Informer, sensibiliser et former les équipes aux spécificités du disque : équipes internes au RIM et de nos homologues sur le territoire national,
- veiller aux opportunités de mutualisation propres aux réalités des labels, dans un contexte socio-économique exigeant une temporalité bien particulière (réactivité à observer),
- prendre en compte les différentes cultures d'entreprise et l'impact de la vie associative sur la disponibilité et la mobilisation des producteurs de disque : AG en pleine période d'activité discographique, sollicitation intensive fragilisant leur implication démocratique, etc.,
- infuser l'articulation scène/disque dans les actions sans oublier les médias et autres parties-prenantes trans-sectorielles : livre, cinéma/audiovisuel,
- favoriser les transferts de savoir-faire (de pair à pair) au rythme d'une édition par an, en partenariat systématique avec des acteurs locaux,
- contribuer à la réflexion autour des politiques publiques de soutien aux acteurs de l'accompagnement de projets et de la ressource.

RÉFÉRENT
Nicolas Antoine

ADHÉRENT
RÉFÉRENT
Franck Cabandé

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

L'intégration des médias, au même titre que les autres typologies d'acteurs musiques actuelles, est une des plus-values qu'a apporté la création du RIM, notamment par leur représentation via un siège dédié à cette famille d'activité au sein du CA.

Même si le nombre d'adhérents concernés reste encore limité et centré à ce stade dans le champ radiophonique, l'état d'esprit de ces acteurs, à la fois coopératif et fourmillant d'idées, en fait un maillon incontournable et reconnu de l'écosystème des musiques actuelles.

La poursuite d'une thématique médias au sein du RIM a pour objectif stratégique d'aider le développement durable des médias alternatifs au sein de l'écosystème Musiques Actuelles de Nouvelle-Aquitaine :

- inciter et contribuer à la co-construction des politiques publiques liées aux médias,
- soutenir la lisibilité de leurs actions et promouvoir les contenus et réalisations faisant écho aux valeurs et thématiques portés par le RIM,
- favoriser l'émergence de coopérations internes entre les médias (adhérents ou non) ainsi qu'avec les autres acteurs de l'écosystème régional,
- favoriser la compréhension par les autres acteurs de l'écosystème des réalités et spécificités professionnelles des médias (fonctionnements, enjeux, problématiques, modèle économique, ...),
- assurer un rôle de recherche & développement (intégration des médias dans la problématique du partage de la valeur dans la diffusion numérique d'œuvres musicales),
- accompagner les médias dans la recherche d'un modèle économique et humain durable.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- susciter les conditions favorables à l'expérimentation de dispositifs de soutien (médias de découverte musicale, transformation numérique...),
- avoir une démarche pro-active et inclusive en direction d'autres médias musicaux régionaux, qu'ils soient radiophoniques ou non,
- réussir à dépasser le caractère fragmenté et dispersé géographiquement du paysage médiatique,
- s'appuyer sur les réussites déjà existantes en matière de coopération pour développer et essaimer celles-ci, mais aussi prendre acte de certains freins ou difficultés rencontrés, continuer à infuser une « culture média » au sein de l'équipe RIM, créer des ponts avec les autres thématiques (chargé-e-s de communication notamment).



ACTION CULTURELLE

RÉFÉRENT
Ugo Cazalets

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Eric Roux
David Fourier

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Les mutations récentes de la politique publique du Ministère de la Culture (intégration de enjeux des Droits culturels) ainsi que la dynamique de labellisation SMAC et, plus globalement, les mutations du secteur ont eu deux conséquences directes : l'augmentation significative du nombre d'actions culturelles et du nombre d'acteurs qui les mettent en œuvre, et diversification de la nature des projets. Cette montée en puissance n'a pas été suffisamment accompagnée ni suffisamment réfléchie au sein de l'écosystème. Les principales problématiques que rencontrent les porteurs de projets se jouent donc à deux niveaux : une carence de plus en plus criante en moyens humains et financiers, fragilisant l'ingénierie des projets et leur pérennité, et des postures pédagogiques et éthiques à réinventer.

Aujourd'hui, 4 éléments principaux justifient une stratégie collective en la matière:

- créer les conditions du dialogue et de la réflexion entre les acteurs et les institutions pour repenser et expérimenter de nouveaux dispositifs régionaux d'action culturelle,
- introduire des notions de diversité et Droits culturels au sein des projets d'action culturelle des adhérents,
- faire le bilan de l'expérimentation et poursuivre la réflexion en matière d'action culturelle,
- veiller à une prise en compte juste des acteurs et enjeux de l'action culturelle dans la perspective de réorganisation de la filière (CNM).

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Participer et être contributeur de la mise en œuvre du CNM pour garantir la légitimité de l'action culturelle dans la future organisation nationale,
- tendre vers une sécurisation du cadre d'intervention des acteurs de l'action culturelle, principalement en termes de modèles économiques et de relation aux partenaires opérationnels,
- favoriser l'intégration d'acteurs de la filière actuellement en marge de l'action culturelle, notamment les acteurs de la musique enregistrée et les médias,
- favoriser une articulation entre les projets d'action culturelle et la dimension de représentation de la filière portée par le RIM, en lien avec la fonction spécialisée
- articuler la réflexion sur l'action culturelle avec les travaux en cours sur les Droits culturels, en lien avec la fonction spécialisée,
- tendre vers une stratégie de transfert de savoir faire liée à l'action culturelle, en lien avec les acteurs spécialisés sur une thématique particulière de ce champ et avec l'AGEC qui porte la mesure du Contrat de filière.

GESTION SONORE

RÉFÉRENT
Nicolas Antoine

ADHÉRENT
RÉFÉRENT
Jeremy Galliot

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

La prévention des risques auditifs, et plus largement l'éducation à l'environnement sonore, est une thématique transversale à l'ensemble de la filière (pratique musicale live, écoute de musique enregistrée, exposition des bénévoles et salariés...). Elle est à ce jour principalement portée par quatre adhérents du RIM (la Fédération Hiero Limoges, La Nef, la Rockscool Barbey et Virus). Des actions variées de sensibilisation et de prévention sont organisées : relais des campagnes Agi-Son (distribution gratuite d'affiches, flyers et bouchons d'oreilles), spectacles pédagogiques, expositions, stands, achats négociés de protections, interventions diverses. En parallèle, de nombreux échanges se sont mis en place en 2017 et 2018 avec l'appui du RIM pour tendre à une meilleure répartition des rôles et une harmonisation des pratiques, notamment sur le volet spectacles.

Ces échanges doivent se poursuivre de manière pérenne afin de :

- sécuriser le modèle économique des structures concernées,
- capitaliser les échanges et expériences de coopération pour construire un projet régional partagé par les différents adhérents travaillant sur cette thématique, mais aussi la filière dans son ensemble,
- poursuivre l'expérimentation et l'essaimage de nouvelles formes d'actions (expositions nomades, rencontres pros, contenus vidéos pour la diffusion sur les écrans de salles ou festivals, ...),
- veiller à une équité géographique des actions et ressources liées au sujet sur le territoire,
- perpétuer et renforcer les liens inter-filière (acteurs de la Santé, de la Recherche, de l'Enseignement...),
- promouvoir les actions des adhérents, notamment les spectacles pédagogiques.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

AFFICHE DE LA CAMPAGNE «HEIN?» D'AGI-SON (2018)



- Accompagner les professionnels de la région dans leur mise en conformité quant à l'évolution de la réglementation sur la baisse des niveaux sonores et ses différentes mesures connexes,
- faciliter la formulation d'un discours commun par les acteurs auprès des partenaires, notamment l'Agence Régionale de Santé (nécessité de produire une analyse qualitative globale des actions menées et de leurs incidences sur le comportement et la santé des bénéficiaires),
- concilier des projets d'ampleurs et de natures très variées entre les différents acteurs concernés (volume d'activité, temps dédié, typologies d'actions, modalités de financement),
- veiller à la lisibilité et complémentarité de l'offre et favoriser la circulation des actions et outils sur les territoires (spectacles notamment),
- élargir le nombre de professionnels formés et concernés,
- accompagner un nouveau portage du relais Agi-son ex-Poitou-Charentes porté encore aujourd'hui par le RIM (héritage PRMA),
- affiner l'articulation et le partage des missions autour de la gestion sonore entre le RIM et ses adhérents.

CHARGÉ.E.S DE COMMUNICATION

RÉFÉRENT
Nicolas Antoine

ADHÉRENTE
RÉFÉRENTE
Julie Charron

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Mise de côté en 2017 du fait de la fusion, la thématique a repris son activité au sein du réseau en 2018, notamment à travers l'organisation d'un temps fort « communication & relations publiques » dans le cadre de l'assemblée générale du RIM à Poitiers en mai. Au regard des mutations rapides des outils et usages de la communication, tout autant que des modèles socio-économiques qu'ils sous-tendent (évolution des compétences, investissements, ...), cette thématique doit s'inscrire fortement dans la démarche de coopération et d'innovation du RIM.

Ceci afin notamment de :

- offrir un espace d'échanges privilégié aux salariés et/ou responsables bénévoles concernés,
- contribuer au développement et à l'actualisation des compétences des participants,
- favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et idées novatrices en matière de communication au sein du réseau,
- inciter à la continuité des échanges et aux projets collaboratifs.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Poursuivre une mise en œuvre opérationnelle repensée de la thématique, notamment au regard de l'échelle territoriale et de la diversité d'activités des adhérents (y compris budgétairement),
- veiller à préserver la forte convivialité des temps de rencontres,
- sécuriser un cadre propice à la spontanéité et liberté des échanges,
- identifier des pistes d'actions concrètes et/ou de collaborations de long terme entre les participants,
- créer des ponts avec d'autres thématiques traitées au sein du RIM : médias, développement durable, culture & tourisme, ...



ATELIERS « CHARGÉS DE COM » DURANT L'AG D'OCTOBRE 2018 - @CONFORT MODERNE - POITIERS

FESTIVALS

RÉFÉRENTE
Madeline Rey

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Victor Crespi
Frédéric Lachaize
Thomas Desmaison

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Les festivals composent un paysage riche et varié. Fort de l'existence de nombreuses manifestations touchant aux musiques actuelles, le territoire régional est un bel exemple de ce fourmillement dynamique.

Face aux défis que les festivals peuvent rencontrer (variabilité des subventions, coûts liés à la sécurité, concentration du secteur, hausse des cachets, ...), le secteur est en mutation et nécessite un regard attentif sur les quatre prochaines années.

Le RIM a la responsabilité conjointe et essentielle d'aider les festivals à conserver le rôle d'expérimentation et d'incubateur qui est le leur, à conserver l'indépendance de leur programmation et leur liberté, de prendre des risques et de prospecter les nouveaux talents, à opérer les mutations nécessaires.

Dans ce contexte, Le RIM a souhaité ouvrir une thématique sur les festivals pour :

- coordonner et animer une thématique festivals au sein du réseau,
- co-construire les politiques publiques avec les partenaires des festivals : construire un lien durable de proximité avec les acteurs et les parties-prenantes,
- garantir l'intérêt général en articulant la thématique avec les festivals non-adhérents : ressources, rencontres et ateliers, concertations.

PRÉSENTATION DU RÉGLEMENT D'INTERVENTION
DES FESTIVALS PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
(17.10.2018)



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Favoriser l'interconnaissance et la mise en commun d'expériences entre les acteurs : groupes de travail, enquêtes, études et expérimentation d'actions,
- pérenniser le dialogue avec les partenaires publics : soutenir la co-construction d'un dialogue durable entre les partenaires et les acteurs,
- renforcer les relations avec les parties-prenantes du secteur (société civiles, syndicats, fournisseurs, territoires, usagers, ...),
- garantir une veille constante, en articulation avec les organisateurs de festivals non-adhérents,
- accompagner les opportunités et mutations du secteur, encourager les expérimentations et nouvelles pratiques en réaction aux changements.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉFÉRENTES

Sarah Bambou

Isabelle Bousquet

ADHÉRENT

RÉFÉRENT

Gaëtan Brochard

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Depuis les années 2000, le contexte socio-économique et institutionnel dans lequel évolue la filière musicale a été profondément bouleversé : montée en puissance du numérique, exacerbation de la concurrence, recours au mécénat culturel, recompositions territoriales, reconnaissance et essor de l'Économie Sociale et Solidaire ou encore recours de plus en plus généralisé à la logique d'appels à projets.

Le projet de Développement économique et financier du RIM, entend poursuivre et renforcer l'accompagnement de ses adhérents dans leur stratégie économique et financière, thématique qui figure parmi les besoins majeurs identifiés par les structures. Les objectifs du RIM sont ainsi de :

- diagnostiquer et accompagner les membres adhérents dans leurs stratégies économiques et financières et en assurer le suivi,
- informer les adhérents (dispositifs d'aides, réglementations, évolutions socio-économiques...) et les orienter vers les structures d'accompagnement adaptées à leurs problématiques (DLA, fonds territoriaux de France Active...),
- élaborer des programmes de formation sur les méthodes et des outils relatifs aux développement économique (Auto-diagnostic économique et financier...),
- mener une stratégie d'influence auprès des partenaires publics et privés et d'organismes financiers pour impulser de nouveaux partenariats et/ou construire de nouveaux dispositifs de soutien financier,
- proposer des outils économiques et financiers adaptés aux besoins des écosystèmes créatifs en région (fonds de trésorerie solidaire...),
- expérimenter collectivement des outils et des méthodes innovantes afin de répondre aux besoins des acteurs de la filière (innovation organisationnelle, consolidation participative des données sectorielles...),
- mener des négociations collectives auprès de prestataires de services et promouvoir une démarche de circuits courts économiques en s'appuyant sur la coopération des acteurs de la filière.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Déployer les actions « développement économique » auprès des adhérents et évaluer ces actions au terme de la période,
- développer un réseau de partenaires autour du développement économique : CNV, Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine, ADI-NA, Associations territoriales France Active, DLA régionaux, IFCIC...
- s'inscrire en complémentarité avec les acteurs de l'écosystème de l'accompagnement,
- gagner en légitimité sur le volet économique et financier auprès de nos parties-prenantes,
- favoriser la montée en compétences des acteurs du secteur.

PRATIQUES & PARTENARIATS RESPONSABLES

RÉFÉRENTE
Malika Vignon

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
François Maton

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Plusieurs Le RIM s'intéresse depuis longtemps aux questions de développement durable et de responsabilité sociétale. Depuis, l'enjeu est d'enclencher des changements, structurer et pérenniser le secteur, en s'emparant de la RSO. Le RIM a adapté les principes de comportement et les questions centrales détaillés dans la norme ISO 26000 aux spécificités de son organisation et aux réalités du secteur : comment rendre sa gouvernance plus transparente, plus éthique, plus participative ? Comment améliorer les relations et les conditions de travail ? Comment diminuer son impact environnemental ? Comment favoriser la diversité culturelle et le développement des territoires ?

Les actions du réseau s'inscrivent dans cette démarche d'amélioration continue : le RIM favorise les coopérations entre acteurs et développe des partenariats responsables.

- Assurer la pérennité individuelle et collective des acteurs musiques actuelles, en constituant et en animant un réseau d'acteurs et de partenaires engagés dans une démarche de développement durable,
- sensibiliser et accompagner au changement tous les décideurs et leurs équipes, en leur donnant les outils et les ressources nécessaires,
- valoriser le développement des pratiques responsables et respecter les spécificités de chaque adhérent, en s'appuyant sur le travail des délégués territoriaux,
- oeuvrer à la reconnaissance et au soutien des enjeux sociétaux et environnementaux, au cœur du secteur musiques actuelles, en valorisant la prise en compte des démarches responsables dans la co-construction des politiques publiques,
- mener des négociations collectives auprès de prestataires de services et promouvoir une démarche de circuits courts économiques en s'appuyant sur la coopération des acteurs de la filière.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Imaginer collectivement le rôle du réseau et des adhérents dans l'appropriation et le développement d'une démarche RSO,
- engager des actions de démarche responsable sur le long terme,
- sensibiliser les acteurs musiques actuelles non seulement aux pratiques écologiques mais aussi aux enjeux sociaux et économiques,
- consolider les partenariats dans un souci de développement local, d'innovation et de responsabilité sociétale.

SERVICE CIVIQUE

RÉFÉRENTE

Marine Costecalde

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS

Bertrand Mougeot
Daniel Rodriguez

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Le service civique, dispositif national d'engagement basé sur la loi du 10 mars 2010, s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Ils peuvent être accueillis par des associations ou établissements publics pour des missions d'intérêt général (<https://www.service-civique.gouv.fr/>).

La coordination régionale du service civique développée par le RIM depuis 2013 vise à favoriser un accueil et un accompagnement responsables des volontaires en mission chez les adhérents, en cohérence avec les réalités des fonctionnements des structures et des territoires. L'enjeu est de répondre aux attentes des jeunes volontaires souvent liées à l'insertion professionnelle, tout en valorisant les aspects de citoyenneté par l'éducation populaire.

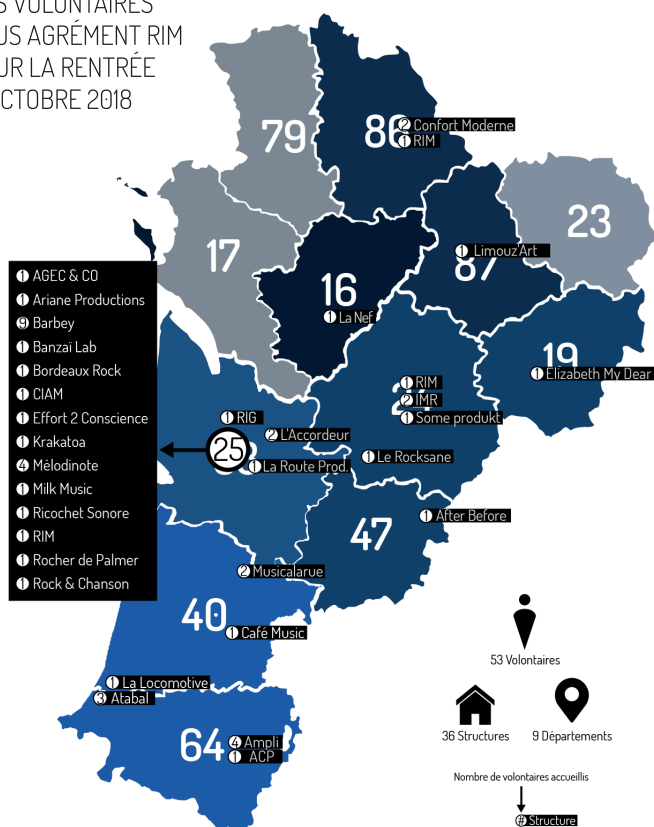
42
VOLONTAIRES
EN 2017

54
VOLONTAIRES
EN 2018

L'accompagnement mis en œuvre a pour objectif de rendre les volontaires plus libres, plus capables et plus responsables, dans la droite ligne de la progression des Droits culturels des personnes.

- Renforcer la proximité avec les volontaires, les adhérents, les partenaires, pour améliorer l'accompagnement des volontaires en lien avec le territoire de mission (développement de nouveaux partenariats «de proximité») et conserver un lien durable avec les volontaires,
- favoriser l'innovation et l'expérimentation : proposer de nouvelles formes d'accompagnement (plan de formation, travail projet d'avenir, projets collectifs, missions communes, périodes d'immersion),
- développer la cohérence et la lisibilité du dispositif et des actions mises en œuvre par le RIM tout en respectant les principes de l'éducation populaire et l'éthique du Service Civique,
- être proactif sur la prescription de missions complémentaires ou de projets collectifs (la coordination service civique n'est pas seulement être un outil de «services»).

CARTOGRAPHIE
DES VOLONTAIRES
SOUS AGRÉMENT RIM
POUR LA RENTRÉE
D'OCTOBRE 2018



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Développer et stabiliser la coordination régionale sur la Région avec 2 éléments clés :
 - l'embauche et la pérennisation d'un(e) nouveau/ nouvelle salarié(e) sur cette thématique et le travail avec les délégués territoriaux,
 - la lisibilité du fonctionnement pour les adhérents afin qu'ils puissent se positionner de manière claire sur l'agrément ou hors agrément,
- renforcer le travail de co-construction de politiques publiques et stabiliser la mise en œuvre de la coordination en fonction du contexte,
- expérimenter (mission et accompagnement) : il s'agit de franchir le pas de l'expérimentation, et modéliser ce qui fonctionne,
- créer et pérenniser une collaboration/circuit de décision avec les référents de la thématique : instaurer une méthode de travail efficace avec les référents pour fluidifier les relations avec la gouvernance et rendre plus rapide la prise de décision.

NUMÉRIQUE

RÉFÉRENTE

Éléonore Dubois

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS

Sean Bouchard
Matthieu Perrein

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Anticiper les évolutions du secteur musical dépasse les enjeux du streaming, des webradios, du concert en hologramme ou de l'auto-apprentissage. Le RIM interroge le rapport qu'entretiennent les acteurs de la scène, du disque, de l'éducation artistique, ainsi que les médias avec le marché traditionnel, les start-ups et le reste des professionnels de l'industrie musicale. Recenser leurs besoins, les solutions pré-existantes, ou trouver de nouveaux moyens de répondre à leurs besoins sont les clés de voûte d'un accompagnement leur permettant de saisir les opportunités du numérique plutôt que d'en subir les conséquences. En ligne de mire, notamment : pouvoir consacrer davantage de temps à leur cœur de métier et être armé face à l'ouverture de nouveaux segments d'activité.



- Soutenir les nouvelles pratiques : proposer des outils sur-mesure, adaptés aux activités des adhérents, notamment en gestion, promotion, marketing, export ou vente,
- élargir les compétences des membres et de leurs équipes : suivre et former les adhérents aux différents outils pour faciliter la prise en main et l'adhésion aux nouveaux usages,
- sensibiliser à la protection des données et aux applications libres : être en adéquation avec une posture de responsabilité sociétale, expérimenter et accompagner au changement,
- faciliter le travail coopératif : mettre à disposition des adhérents des services dédiés à leurs projets en commun, en lien avec la vie associative du RIM.



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Poursuivre le développement et l'évolution des programmes numériques initiés par la Musique enregistrée (dont pressbook, catalogue web pour les disquaires, scanner synchro) et les étendre aux autres activités réunies au sein du RIM,
- renforcer l'information et la sensibilisation aux solutions libres : partager l'expérience du RIM, former, valoriser et soutenir les systèmes indépendants ou coopératifs mis en place par les acteurs de l'écosystème,
- suivre les questions sur les métadonnées musicales dans les différents métiers et activités des acteurs (disque, billetterie), y compris les travaux de patrimonialisation entrepris ou à venir,
- expérimenter de nouvelles méthodes d'accompagnement des acteurs, en terme d'outillage et de formation professionnelle.



DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

RÉFÉRENTE
NOÉMIE JALINIER

RÉFÉRENT ADHÉRENT
LAURENT MOULÉDOUS

- VALORISATION DES ŒUVRES, DES ARTISTES ET DE L'ENTOURAGE
- EXPORT & MOBILITÉ INTERNATIONALE
- STRUCTURATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES

RÉFÉRENTE
Noémie Jalinier

ADHÉRENT RÉFÉRENT
Laurent Moulédous

Composition : Noémie Jalinier, Madeline Rey, Sooyoung Lee-Pajot, Benjamin Suhard

OBJECTIFS STRATÉGIQUE GÉNÉRAUX

Le développement artistique désigne la construction d'un parcours personnalisé au service d'un projet artistique à vocation professionnelle générant un modèle économique pour les artistes, ses œuvres et son entourage, afin que l'artiste rencontre son public.

La construction de ce parcours implique un diagnostic partagé par les artistes et des acteurs de la filière. Ce diagnostic est le socle de l'élaboration d'une stratégie commune. En cela, ce parcours est personnalisé car spécifique à chaque projet artistique.

L'objet du développement artistique est un projet artistique à vocation professionnelle. Ce projet doit être pris en compte en tant qu'entité artistique mais aussi du point de vue des individus qui la composent et, par delà, des collaborateurs professionnels de l'entité artistique.

L'objectif du développement artistique est la rencontre d'un projet avec les publics en générant un modèle économique. Par modèle économique, nous entendons des objectifs artistiques, les moyens et les ressources mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les principes de fonctionnement du projet.

Le développement artistique est au bénéfice des artistes, de leurs œuvres et au bénéfice également de leur entourage. Par entourage, nous entendons les acteurs porteurs de projet ayant une relation durable et contractuelle avec les artistes, représentant ces derniers auprès de l'ensemble de la filière et pouvant justifier d'investissements quantifiables sur le projet.

Le RIM se fixe de grands objectifs tels que :

- déployer une stratégie de valorisation des œuvres, des artistes et de l'entourage dans un équilibre physique / numérique,
- articuler des opportunités de diffusion pour la création et la production régionale, dans un objectif de rayonnement, régional, national et international,
- favoriser l'articulation Scène / Disque / Média dans un esprit de filière,
- concerter les acteurs de la filière afin d'assurer un ciblage des besoins spécifiques sur les thématiques du Cercle,
- assurer une veille juridique, économique et sociale relatives au enjeux du développement artistique.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Expérimenter les déclinaisons opérationnelles de grands enjeux pluriannuels du RIM en matière de Développement artistique (dispositifs concrets, ...),
- perpétuer le dialogue avec les parties-prenantes afin d'affiner les besoins vis-à-vis du Développement artistique,
- initier une réflexion sur les modèles socio-économiques et juridiques du Développement artistique (artiste entrepreneur, collectifs ...),
- poursuivre une action de veille et de prospective sur la consommation de la musique et les moyens d'existence des projets artistiques (ex : musique à l'image),
- calibrer le positionnement du Rim sur les enjeux de développement artistique.

VALORISATION DES OEUVRES, DES ARTISTES ET DE L'ENTOURAGE

RÉFÉRENTE
Noémie Jalinier

ADHÉRENTE
RÉFÉRENTE
Pauline Gobbini

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Les œuvres des artistes (et les artistes eux-mêmes) sont la raison d'être de l'écosystème des musiques actuelles et de la filière. L'enjeu de leur valorisation s'est ainsi naturellement imposé comme un des axes stratégique prioritaires du RIM.

L'action du réseau, intervenant en complémentarité de ses adhérents, réside principalement dans la concrétisation de dispositifs et d'outils cohérents et unifiés permettant une plus grande accessibilité au public à la production régionale.

De plus, il est nécessaire de s'adapter aux nouveaux enjeux qui touchent à la création, avec notamment le spectre de la musique à l'image, et le lien de plus en plus intime de la musique avec les autres industries créatives. Les grands objectifs sont donc de :

- contribuer à un maillage territorial des lieux et commerces culturels de proximité, dans une perspective d'intérêt général et de contribution aux enjeux des Droits culturels,
- favoriser l'articulation Scène, Disque et Média : en valorisant l'œuvre par tous ses moyens d'expression,
- permettre au grand public de découvrir la création et la production régionale,
- créer des passerelles avec les autres industries créatives,
- assurer un rayonnement de la création et production régionale au-delà des frontières néo-aquitaines.

CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION ALTERNATIF DU RIM



PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Penser une stratégie numérique pertinente et durable pour la valorisation de la création,
- établir des dispositifs de valorisation évalués, durables et pertinents,
- favoriser les coopérations au sein de la filière pour la circulation des artistes sur le territoire,
- débloquent des opportunités de circulation des artistes et de l'entourage au niveau national,
- susciter le dialogue avec nos homologues régionaux sur nos dispositifs de valorisation (réseau de distribution...),
- débloquent de nouvelles opportunités de financement au service des actions de la thématique,
- renforcer la relation avec la partenaires publics sur les enjeux de la thématique.

EXPORT ET MOBILITÉ INTERNATIONALE

RÉFÉRENTE
Noémie Jalinier

ADHÉRENT
RÉFÉRENT
Sean Bouchard

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Les acteurs du développement artistique ont pour ambition de faire connaître les projets qu'ils défendent au delà de leur territoire. L'export et la mobilité sont des questions récurrentes, et arrivent généralement à un stade de développement où un cap est à franchir, et ce cap est par retour d'expérience difficile. Les barrières de culture, de langage, les difficultés administratives, l'hyper-concentration, les manques de moyens sont des freins au développement international d'un projet artistique. Des dispositifs existent mais sont parfois méconnus, ou semblent inaccessibles pour certains.

Accompagner les acteurs sur les questions de mobilité et d'export international est un enjeu important pour le RIM en tant que réseau, par ces objectifs :

- faciliter la compréhension globale des enjeux relatifs à l'export et à la mobilité internationale,
- favoriser le rayonnement de la création et de la production régionale à l'international,
- permettre une meilleure représentation de la filière et de l'écosystème Musiques Actuelles NA sur des marchés internationaux.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Coordonner de nouveaux dispositifs permettant la mobilité internationale des artistes et des entourages,
- initier des partenariats ciblés et durables en matières d'export : Bureau Export, Instituts Français, CCI, Business France, Service international de la Région NA, Réseau des Aliances françaises...
- enclencher des démarches de concertation des acteurs afin de cibler leurs besoins en matière de mobilité et d'export international,
- veiller à permettre la compréhension des dispositifs d'aide à l'export existants sur le territoire national.

STRUCTURATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES

RÉFÉRENTS

Noémie Jalinier
Ugo Cazalets

ADHÉRENT RÉFÉRENT

Rudy Lannou

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

L'enjeu du développement artistique est aussi central pour les musiques actuelles qu'il est mal compris, voire malmené. Chacun revendique l'efficacité de sa solution d'accompagnement ou le succès d'un parcours artistique, tandis que les partenaires publics oscillent entre plusieurs injonctions contradictoires allant du succès médiatique à la défense des Droits culturels et de la liberté de la création. Il s'agit donc ici de sortir de la vision segmentée du développement artistique qu'a engendré l'histoire des musiques actuelles depuis 50 ans, tant du côté de ses acteurs que des politiques publiques. En Nouvelle-Aquitaine, la vision systémique s'est imposée comme un élément fondateur du RIM, une de ses raisons d'être principales. L'objectif est ici de faire la convergence entre les travaux menés au niveau national, et en région depuis 2015, sur les développeurs d'artistes avec l'ensemble des autres champs d'activités de l'écosystème musical. C'est à dire :

- identifier et légitimer l'ensemble des parties-prenantes impliquées (Développeurs d'artistes, labels indépendants, dispositifs d'accompagnement à la professionnalisation, médias, ...)
- comprendre et renforcer les interactions des différentes composantes des musiques actuelles dans la perspective du Développement artistique
- œuvrer dans le cadre du Contrat de Filière, à la création et à l'évaluation d'un dispositif dédié
- améliorer les conditions de la coopération entre les acteurs du développement artistique pour améliorer et sécuriser l'environnement professionnel des artistes

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Mieux appréhender les réalités des acteurs du développement artistique, en disposant de données nationales, récentes et objectives,
- contribuer à une mise en place équitable du CNM, en veillant notamment à l'intégration des acteurs du développement artistique,
- évaluer les résultats de la concertation territoriale sur le Développement artistique,
- cibler et évaluer les coopérations entre acteurs efficaces pour le développement artistique.

BANDEAU DU « TOUR DE FRANCE DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES » (2017)





CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RÉFÉRENT
FLORENT TEULÉ

RÉFÉRENTS ADHÉRENTS
LAËTITA PERROT
GUY GARCIA

- CONCERTATION TERRITORIALE
- CONTRAT DE FILIÈRE « MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS »
- CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES
- SMAC
- CAFÉS-CULTURES

RÉFÉRENT
Florent Teulé

ADHÉRENTS RÉFÉRENTS
Laëtitia Perrot, Guy Garcia

Composition : Florent Teulé, Ugo Cazalets, Anne Lecourt-Le Both, Malika Vignon, Rémi Chastenet

OBJECTIFS STRATÉGIQUE GÉNÉRAUX

Le dialogue, initié dès 2006 avec les Régions, vise à favoriser la construction d'un ensemble cohérent de dispositifs et de partenariats, publics ou privés, permettant le développement individuel et collectif des acteurs de l'écosystème musical (appels à projets, dispositifs de droit commun, Pôles de compétences, mesures non-financières, ...). Ceci avec l'objectif partagé de faire progresser les Droits culturels des personnes et de permettre l'émergence de territoires créatifs et solidaires. Ces objectifs se traduisent notamment par le rôle du RIM au sein du Contrat de Filière «Musiques actuelles et variétés», signé en 2017 aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État et du Centre National des Variétés :

- participer à l'ingénierie des politiques publiques (négociation, coordination, rédaction, évaluation, ...) ,
- contribuer à faire évoluer les modes d'organisation de la culture dans le respect des Droits culturels,
- encourager les coopérations, l'expérimentation et l'innovation,
- soutenir les démarches de reponsabilité sociétale des organisations,
- accompagner et sensibiliser les acteurs et leurs partenaires à l'appréhension des musiques actuelles et la mobilisation des dispositifs de politiques publiques.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Garantir le socle éthique de la démarche de co-construction au regard des Droits culturels (dialogue, confiance, respect, transparence, pédagogie, ...),
- améliorer la lisibilité et la compréhension de la démarche globale du RIM concernant la co-construction des politiques publiques, tant au niveau des adhérents que de leurs partenaires publics,
- associer de nouveaux partenaires à la démarche (Départements, Agglomérations, sociétés civiles, ...),
- garantir la juste articulation des différentes fonctions salariées concernées, notamment au regard des évolutions potentielles liées à la renégociation du Contrat de Filière,
- contribuer à la naissance du CNM et adapter le positionnement stratégique et opérationnel du RIM au regard de cette nouvelle structuration.

CONCERTATION TERRITORIALE

RÉFÉRENT
Rémi Chastenet

ADHÉRENT
RÉFÉRENT
Eric Roux

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Les différentes parties-prenantes de l'écosystème des musiques actuelles interagissent dans un contexte d'une grande complexité, aux évolutions rapides (artistiques, sociales, économiques, territoriales, législatives, réglementaires, ...). Les questions de l'information, du débat et de l'arbitrage collectif deviennent ainsi nécessaires, autant pour la juste compréhension des enjeux liées aux musiques actuelles que pour la co-construction de politiques publiques efficientes.

Ancré dans l'éthique des Droits culturels, le projet de concertation du RIM se définit comme un espace de dialogue pérenne et sécurisé entre les parties-prenantes des musiques actuelles, lesquelles se donnent comme objectif d'associer chacun, à parts égales, dans l'identification des problématiques ou des opportunités du secteur, dans l'analyse de ces thématiques et la recherche de solutions communes visant l'intérêt général. Il s'agit ainsi de :

- organiser et animer des espaces de Concertation à destination de l'ensemble de l'écosystème des musiques actuelles (Contrat de Filière, Rendez-vous du RIM, ...),
- synthétiser les débats et les préconisations : c'est-à-dire rendre lisible, compréhensible et exploitable dans le sens de l'intérêt général la grande diversité des points de vues, problématiques, opportunités ou idées qui émanent des concertations,
- permettre les expérimentations : une démarche de Concertation, pour être efficiente, doit être en capacité de suivre les pistes, voire d'expérimenter, d'accompagner et d'évaluer les solutions collectivement identifiées.

C'est une posture complexe qui suppose un engagement fort des partenaires publics ou privés concernés, ainsi que l'acceptation d'un droit à l'erreur et du partage de la responsabilité de ces expérimentations par l'ensemble des parties-prenantes.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Pérenniser et sécuriser le cadre du dialogue avec les partenaires publics des musiques actuelles,
- faire des Concertations de véritables temps professionnels pour les parties-prenantes de l'écosystème, y compris à destination des bénévoles et des élus (réflexion, mises en pratique, convivialité, interconnaissance, pédagogie, ...),
- articuler les deux temporalités nécessaires à la Concertation : le temps court, pour trouver des solutions rapides aux enjeux de l'écosystème, et le temps long, pour impulser des mutations profondes et un développement durable des musiques actuelles,
- accompagner les acteurs et leurs partenaires dans la formulation de solutions efficientes autant pour les besoins individuels des organisations que pour les nécessités collectives de l'intérêt général,
- favoriser la compréhension de l'écosystème et l'interconnaissance de ses différentes composantes, qui souffrent encore du morcellement, de la segmentation et de l'isolement du secteur,
- encourager la participation des différents échelons territoriaux aux démarches de concertation.

CONTRAT DE FILIÈRE

« MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS »

RÉFÉRENT
Florent Teulé

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Guy Garcia
Damien Morisot
Matthieu Perrein

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Le Contrat de Filière «Musiques actuelles et variétés», signé en 2017 entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNV et le RIM, est l'aboutissement d'une démarche initiée en 2006 et basée sur une relation de confiance durable et une responsabilité partagée dans la co-construction des politiques publiques. Il traduit une capacité inédite d'innovation de la part des partenaires ainsi que l'expression d'une éthique et d'une stratégie commune fondées sur les Droits culturels et l'innovation sociale. Le RIM, en tant que réseau d'acteurs, joue un rôle singulier dans cette démarche puisqu'il en est, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, à l'initiative, et que la coordination globale de la démarche lui a été confiée par les partenaires publics signataires.

En restant particulièrement vigilant vis-à-vis du risque de conflit d'intérêt, le RIM doit ainsi :

- animer le Comité stratégique, instance de pilotage du Contrat de Filière,
- coordonner la démarche de Concertation Territoriale avec l'ensemble des parties-prenantes de l'écosystème,
- contribuer à l'évaluation de la démarche globale du Contrat de Filière,
- suivre et faciliter la réflexion et la mise en œuvre des mesures associées au Contrat de Filière, en mobilisant d'autres partenaires publics et privés,
- communiquer et apporter son expertise et ses conseils aux acteurs concernant les dispositifs et appels à projets développés dans le cadre du Contrat de Filière,
- contribuer à l'ingénierie des politiques publiques : négociation, coordination, rédaction, expérimentation des appels à projets et articulation avec les mesures de droit commun ...

SIGNATURE DU CONTRAT DE FILIÈRE
« MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS » - 01.09.17



L'expérience du premier Contrat de Filière de Nouvelle-Aquitaine, qui devra être renégocié pour 2020, doit contribuer à un déploiement national de la démarche dans un contexte renouvelé par le CNM. L'enjeu est de construire une nouvelle façon de penser et de faire vivre la relation entre un secteur professionnel et ses partenaires.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Faire vivre et rendre lisible le Contrat de Filière 2017-2019 dans toutes ses dimensions (Concertation, Fonds créatif, articulation des politiques de droits commun, prospective, ...),
- assurer l'articulation avec les Pôles de Compétences impliqués (CO, LABA, ...) et les autres partenaires opérationnels du Comité stratégiques (IRMA, Pôle Emploi Spectacle, ...),
- tendre à associer de potentiels partenaires, publics ou privés (DREAL, ADAMI, Conseils départementaux, ...),
- poursuivre et renforcer l'accompagnement des acteurs vis-à-vis des dispositifs mis en place,
- participer à l'évaluation du Contrat de Filière 2017-2019 et contribuer à sa renégociation pour la période 2020-2023,
- contribuer à la convergence avec les Contrats de Filière Cinéma, Livre et Arts visuels,
- contribuer à l'essaimage national de la démarche,
- contribuer prioritairement à la déclinaison opérationnelle des grands enjeux éthiques du Contrat de Filière (Développement durable, Droits culturels),
- impulser l'expérimentation de portages de politiques publiques adaptées aux situations spécifiques des mesures à mettre en œuvre.

CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

RÉFÉRENT
Florent Teulé

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

La compréhension, l'articulation, voire la convergence progressive, des politiques publiques en direction des musiques actuelles est un des chantiers majeurs pour les parties-prenantes de l'écosystème. En effet, le constat, maintes fois renouvelé, du morcellement des politiques publiques reste un des principaux freins à la mise œuvre de solutions efficaces et durables. Si nous pouvons aisément faire le constat que les différents enjeux du secteur sont liés les uns aux autres (économie, emploi, artistique, mobilité, numérique, formation, insertion, territoires, ...), il reste souvent difficile d'associer plusieurs partenaires publics voire, en leur sein même, plusieurs politiques publiques dans la résolution de ces enjeux.

C'est le défi que se sont lancés le RIM et, par le biais du Contrat de Filière, ses principaux partenaires :

- connaître et rendre lisible les politiques publiques, non seulement culturelles mais aussi toute celles qui sont aujourd'hui insuffisamment sollicitées (développement économique, insertion, développement durable, formation professionnelle, international, ...),
- accompagner les acteurs dans l'identification puis la mobilisation des dispositifs adaptés à leurs besoins,
- articuler les politiques publiques et, dès que possible, les faire converger, par un travail au long court de Concertation et d'ingénierie des politiques publiques,
- expérimenter différentes formes de portage de politiques publiques adaptées aux situations spécifiques des mesures à mettre en œuvre, dont potentiellement par le RIM.

L'expérience du premier Contrat de Filière de Nouvelle-Aquitaine, qui devra être renégocié pour 2020, doit contribuer à un déploiement national de la démarche dans un contexte renouvelé par le CNM. L'enjeu est de construire une nouvelle façon de penser et de faire vivre la relation entre un secteur professionnel et ses partenaires.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Poursuivre la légitimation du RIM auprès de l'ensemble des parties-prenantes de l'écosystème, notamment les partenaires publics et les sociétés civiles, afin de faciliter l'identification, l'accompagnement et la mise en œuvre de dispositifs ou d'expérimentation de dispositifs (sensibilisation, outils de communication, échanges, ...),
- prioriser les chantiers identifiés afin de poser une stratégie réaliste à long terme,
- impulser l'expérimentation de portages de politiques publiques adaptées aux situations spécifiques des mesures à mettre en œuvre,
- consolider la stratégie de partenariats du RIM avec les autres pôles de compétences et réseaux régionaux de Nouvelle-Aquitaine (CRESS, FANA, FONJEP, ...).

RÉFÉRENTE
Florent Teulé

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Delphine Tissot
Eric Roux

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Né au milieu des années 90, le label d'État «Scène de musiques actuelles» a été institué en 2010 puis en 2017, lors de deux évolutions importantes de son cahier des charges. En Nouvelle-Aquitaine, une quinzaine de structures sont concernées, sur des formes d'organisation et des étapes de structuration diversifiées. L'enjeu est fort, pour ces acteurs comme pour les territoires. De par les missions qui leur sont confiées par l'État et les partenaires publics, les SMAC ont en effet une responsabilité particulière vis-à-vis du reste de l'écosystème musical.

En prenant en compte les différents contextes territoriaux et les enjeux auxquels elles sont confrontées, le RIM a pour objectif de déployer une stratégie d'accompagnement, individuelle et collective, associant les parties-prenantes concernées sur plusieurs niveaux d'intervention :

- analyse globale du maillage et de la situation des SMAC en Nouvelle-Aquitaine (répartition territoriale, coopérations entre les SMAC, modèles économiques, partenariats et développement local, contribution à l'enjeu des Droits culturels, ...),
- contribution à l'ingénierie des modèles et documents de conventionnement (trame commune, documents type, ...) et participation à l'élaboration de la démarche d'évaluation,
- accompagnement professionnel des acteurs en fonction des enjeux identifiés, individuellement ou collectivement (réflexions, partages d'expériences, coopérations, ...).

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Contribuer à la mise en cohérence du maillage des SMAC sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine,
- accompagner les deux phases de labellisation (finaliser la période 2019-2022 et anticiper la période 2023-2026),
- participer à l'élaboration d'une stratégie globale et concertée des partenaires publics concernant les SMAC (posture, enjeux prioritaires, chantiers collectifs, ...),
- définir un mode d'accompagnement à long terme des SMAC (besoins, priorités, méthodes, temporalités, ...) en mobilisant l'ensemble des compétences du RIM.

RÉFÉRENTE
Benjamin Suhard

ADHÉRENTS
RÉFÉRENTS
Denis Talledec

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

Depuis 2015, le dispositif GIP Cafés Cultures gère un fonds national d'aide à l'emploi artistique et technique, dans le but de développer des bassins d'emplois et de soutenir l'activité culturelle dans ces lieux de proximité.

En Nouvelle-Aquitaine, malgré l'engagement, en premier lieu du Conseil Régional puis du FONPEPS et de Grand Angoulême, le financement du dispositif reste insuffisant au regard des besoins, ce dont témoigne la croissance exponentielle des demandes d'aide. Le potentiel de ce dispositif est indéniable, tout autant que la nécessité d'une stratégie de sensibilisation des collectivités et des acteurs.

En prenant en compte les différents contextes territoriaux, le RIM a pour objectif de :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire (collectivités, bénéficiaires) aux côtés des autres parties-prenantes du dispositif,
- participer à l'évolution du GIP Cafés Cultures et de son fonctionnement.

PRINCIPAUX ENJEUX PLURIANNUELS

- Contribuer à l'évolution du fonctionnement démocratique et concerté avec les territoires du GIP Cafés-Culture, suite à la mise en place des nouveaux statuts en 2019,
- participer à la sensibilisation des collectivités et des potentiels bénéficiaires sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine,
- participer à la mise en place et à la consolidation de la concertation autour du dispositif sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine,
- contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale et concertée des partenaires publics concernant les cafés-cultures sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine.



ILS NOUS SOUTIENNENT :



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire





RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE

SIÈGE SOCIAL

388 Boulevard Jean-Jacques Bosc CS10933323 Bègles CEDEX
05.56.84.15.26

SITE PÉRIGUEUX

15, chemin des feutres du Toulon
24000 Périgueux
06.08.00.21.20

SITE POITIERS

91, Boulevard du Grand Cerf
86000 Poitiers
05.49.55.78.30

Association agréée d'éducation populaire

SIRET

827 554 882 00023

APE

94 99 Z



RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE